

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

PROPOSITION DE PROJET

INTITULÉ:	RENFORCEMENT DE CAPACITES POUR LA GESTION DURABLE DE <i>PTEROCARPUS ERINACEUS</i> ET <i>AFZELIA AFRICANA</i> AU BENIN
NUMÉRO DE SÉRIE:	PD 947/25 (I)
COMITÉ:	INDUSTRIE FORESTIÈRE
SOUMISE PAR:	GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU BENIN
LANGUE ORIGINALE:	FRANÇAIS

RÉSUMÉ

Pterocarpus erinaceus et *Afzelia africana* sont deux des espèces locales de bois les plus recherchées et actuellement en danger d'extinction dans leur habitat naturel du fait d'une forte pression anthropique et d'une surexploitation accentuée par la demande croissante de leur bois. De plus, par défaut de sensibilisation aux risques des feux de végétations, à l'occupation des terres forestières par l'agriculture, et à l'exploitation forestière anarchique de ces espèces, il est espéré leur disparition à l'échelle nationale ce qui engendrera d'importants dégâts économiques et environnementaux. À la suite de l'inscription de *Pterocarpus erinaceus* à l'annexe 2 de la CITES en 2016, le genre *Afzelia* a été inscrit à l'annexe 2 de la CITES en 2022. Malgré l'intérêt dévolu à ces espèces à usages multiples, le Bénin ne dispose pas d'informations actualisées sur leur disponibilité, l'ampleur des menaces et leur importance économique afin d'assurer leur gestion durable. À titre conservatoire, ces deux espèces sont aujourd'hui interdites d'exploitation par le Gouvernement du Bénin, du fait du manque d'informations indispensables à la prise de décision et à la faiblesse de la sensibilisation sur les menaces qui pèsent sur elles. Le présent projet vise à disposer d'informations suffisantes et à accroître la sensibilisation en vue d'assurer la gestion durable de *Pterocarpus erinaceus* et *Afzelia africana* au Bénin. Les objectifs spécifiques de ce projet consistent à (i) mobiliser les informations nécessaires pour élaborer l'Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) des deux espèces, (ii) mettre en œuvre des actions de restauration, et (iii) sensibiliser les acteurs. Les résultats escomptés du projet sont : i) les données écologiques et socio-économiques actualisées sont disponibles sur ces espèces au Bénin, ii) un Avis de Commerce Non Préjudiciable pour les deux espèces est disponible, et iii) des actions de sensibilisation et de conservation sont réalisées.

AGENCE D'EXÉCUTION : INITIATIVE POUR LA PRÉSERVATION DE LA VIE-ONG

AGENCE COLLABORATRICE : DIRECTION GÉNÉRALE DES EAUX, FORÊTS ET CHASSE

DURÉE : 24 MOIS

BUDGET PROPOSÉ ET AUTRES
SOURCES DE FINANCEMENT :

SOURCE	CONTRIBUTION EN US\$
OIBT	177,794
BÉNIN	60,601
TOTAL	238,395

Table des Matières

FICHE DE PROJET	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	vii
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET	1
1.1. Origine.....	1
1.2. Pertinence du Projet.....	1
1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.....	1
1.2.1.1. Conformité au plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026	2
1.2.1.2. Lignes directrices OIBT pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes	2
1.2.1.3. Lignes directrices pour l'évaluation de l'impact sur les risques environnementaux et sociaux de l'OIBT	2
1.2.2. Pertinence aux politiques publiques du Bénin	3
1.3. Zone visée.....	4
1.3.1. Emplacement géographique	4
1.3.2. Aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux	7
1.4. Acquis escomptés à l'issue du projet.....	8
DEUXIEME PARTIE : ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET	9
2.1. Argumentaire.....	9
2.1.1. Montage institutionnel et questions organiques	9
2.1.2. Analyse des acteurs.....	9
2.1.3. Analyse du problème	13
2.1.4. Grille du cadre logique	16
2.2. Objectifs.....	17
2.2.1. Objectif de développement et indicateurs d'impact.....	17
2.2.2. Objectif spécifique et indicateurs des acquis	17
TROISIEME PARTIE: DESCRIPTION DES INTERVENTIONS.....	18
3.1. Produits et activités	18
3.1.1. Produits	18
3.1.2. Activités.....	18
3.2. Démarches et méthodes de mise en œuvre.....	18
3.3. Plan des travaux.....	19
3.4. Budget.....	20
3.4.1. Grille budgétaire principale.....	20
3.4.2. Budget consolidé par rubrique	23
3.4.3. Budget annualisé de la contribution de l'OIBT	25
3.4.4. Budget annualisé de la contribution de l'Agence d'Exécution	27
3.5. Hypothèses, risques, durabilité.....	28
3.5.1. Hypothèses et Risques:.....	28
3.5.2. Durabilité	28
4.1. Structure organique et mécanisme de participation des acteurs.....	30
4.1.1. Agence d'exécution et partenaires.....	30
4.1.2. Equipe de gestion du projet.....	30
4.1.3. Comité Directeur du Projet.....	30
4.1.4. Mécanismes de participation des acteurs	31
4.1.5. Equipe de gestion du projet.....	31
4.2. Rapports, examen et suivi évaluation.....	31
4.2.1. Rapports d'avancement du projet	32
4.2.2. Rapport d'achèvement du projet	32
4.2.3. Rapports techniques du projet	32
4.3. Diffusion et intégration des enseignements du projet.....	32
4.3.1. Diffusion des résultats du projet	32

4.3.2. Intégration des enseignements du projet	32
Annexe 1 : Profil de l'agence d'exécution	33
Annexe 1 a : Profil de l'Agence d'Exécution (IPV ONG)	33
Annexe 1 b : Profil de l'Agence collaboratrice (DGEFC)	35
ANNEXE 2. C.V. du personnel mis à disposition par l'Agence d'exécution	37
Annexe 3 : Mandat du personnel-cadre et des consultants dont les salaires et honoraires rémunéré par l'OIBT	39

FICHE DE PROJET

1. Contexte et problèmes à résoudre

L'étude sur l'état des lieux de *Pterocarpus erinaceus* réalisée entre 2020 et 2022 par la DGEFC avec l'appui du programme CITES-OIBT et complétée par la revue documentaire sur les deux espèces, a révélé qu'il existe un certain nombre de contraintes relatives à leur gestion durable :

- Inexistence de données actualisées sur l'exploitation et la commercialisation de chacune des espèces forestières ;
- Inexistence d'un avis de commerce non préjudiciable indispensable pour la définition des quotas d'exploitation et la gestion durable des espèces et
- Faiblesse des actions de conservation des deux espèces.

À toutes ces contraintes s'ajoute la dégradation de l'habitat de ces espèces. En effet, la raréfaction des terres fertiles s'intensifiant, les populations locales se tournent de plus en plus vers des terres vierges, en particulier dans les forêts classées qui constituent aujourd'hui les principales zones d'occurrence de *Azelia africana* et *Pterocarpus erinaceus* au Bénin. Les pressions anthropiques sur ces aires protégées concourent à la dégradation des habitats potentiels pour la conservation de l'espèce. Ainsi, du fait de la forte dégradation due à la destruction des populations des espèces par l'agriculture, l'exploitation forestière et les feux de végétation, il est noté la fragmentation de leur habitat et une réduction de leurs populations. Si les menaces à court terme sont principalement l'exploitation sélective, la déforestation, les feux de végétation et l'agriculture, à long terme, la réduction de l'effectif de ses populations et le manque de flux de gènes entre elles menaceront la capacité de régénération et d'adaptabilité de ces espèces. Des actions prioritaires doivent donc être menées à l'endroit des populations riveraines des différentes forêts abritant encore l'espèce.

En l'absence de données actualisées et d'actions concrètes en faveur de la gestion durable des deux espèces, le Gouvernement du Bénin a pris des mesures restrictives strictes depuis 2018 afin d'exclure les deux espèces de toute forme d'exploitation et d'utilisation même au niveau national. Au niveau national, cette proposition bénéficie d'un fort soutien du gouvernement et est pleinement conforme au Programme d'Actions du Gouvernement, aux objectifs fondamentaux de l'Accord international sur les bois tropicaux (2006), aux priorités de l'actuel plan d'action stratégique de l'OIBT.

La mise en œuvre du projet permettra au Bénin de répondre à ses obligations vis-à-vis de la CITES en lien avec la gestion durable des espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES.

2. Objectifs et indicateurs de réalisation

Le projet de renforcement de capacités pour la gestion durable de *Pterocarpus erinaceus* et *Azelia africana* au Bénin vise principalement à l'améliorer la connaissance de l'état de ces deux espèces forestières précieuses, qui sont non seulement importantes pour la biodiversité locale, mais aussi pour les populations qui dépendent de ces ressources. Ainsi, le projet contribuera à la conservation et à la gestion durable des deux espèces, tout en améliorant les moyens de subsistance des communautés locales, réduisant ainsi la pression exercée sur ces ressources par l'exploitation illégale et non durable. Cet objectif a pour indicateurs :

- D'ici à 2030, le processus de dégradation des paysages forestiers favorable aux deux espèces à l'intérieur des forêts classées du Bénin réduit d'au moins 30% ;
- À la fin du projet, les deux espèces sont fortement intégrées aux programmes de reboisement au Bénin ;
- À la fin du projet le document d'Avis de commerce Non préjudiciable est élaboré et transmis au Secrétariat CITES.

3. Bénéficiaires, résultats, acquis et produits résultats attendus :

Les principaux bénéficiaires de ce projet sont : l'Autorité Scientifique CITES, l'Organe de Gestion CITES, la Cellule Technique d'Aménagement Forestier des massifs forestiers classés identifiés (Sota

et Goungoun) , les initiatives privées de conservation des deux espèces, les structures de cogestion et les communautés ou populations locales riveraines.

Les principaux acquis et produits résultats attendus à l'issue de ce projet sont :

- Les études nécessaires sont conduites et le document d'ACNP est élaboré ;
- Les structures de cogestion en place sont organisées pour mettre en œuvre des activités de foresterie communautaire (Reboisement, enrichissement) permettant aux communautés locales, aux femmes et aux jeunes de participer activement à la gestion et à la restauration des populations naturelles des deux espèces ;
- Les agents de la Cellule Technique d'Aménagement Forestier sont appuyés pour prévenir, détecter et contrôler de l'exploitation forestière illégale et les pratiques agroforestières non durables pour la gestion durable des espèces ;
- Les activités de sensibilisation l'exploitation forestière illégale, au trafic d'espèces sauvages et à leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux sont conduits.

4. Stratégie de mise en œuvre

La gestion durable des bois de forêts naturelles nécessitant la mise en place d'actions concertées sous la supervision de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC), la mise en œuvre du projet se fera en suivant une approche participative entre les différents acteurs.

La mise en œuvre suivra trois grandes séquences, chacune visant à atteindre des résultats spécifiques en harmonie avec les objectifs du projet :

Phase 1 : Préparation et mise en place des organes du projet—Cette phase vise à établir les bases du projet en mobilisant les parties prenantes locales et nationales.

Phase 2 : Mise en œuvre des Activités de Terrain—Cette phase concerne la planification et la mise en œuvre des activités.

Phase 3 : Suivi, Évaluation et Durabilité—Dans cette dernière phase, un système de suivi et d'évaluation sera mis en place pour mesurer l'efficacité des actions, en se basant sur des indicateurs clairs (réduction de l'exploitation illégale).

Des mécanismes de financement durable seront développés pour garantir la pérennité des actions après la fin du projet.

5. Pérennisation des acquis du projet

Au niveau national, cette proposition bénéficie d'un fort soutien du gouvernement et est pleinement conforme au Programme d'Actions du Gouvernement, aux objectifs fondamentaux de l'Accord international sur les bois tropicaux (2006), aux priorités de l'actuel plan d'action stratégique de l'OIBT.

La pérennisation des acquis du projet repose sur plusieurs leviers stratégiques et une approche intégrée garantissant une durabilité à long terme.

- a) Renforcement des capacités institutionnelles pour l'élaboration des ACNP : Ce processus permettra de garantir la gestion efficace et durable des espèces menacées d'extinction au Bénin même après la fin du projet, et d'assurer que les actions de restauration perdurent.
- b) Implication active et autonomie des communautés locales : La participation des communautés, en particulier des femmes et des jeunes, est au cœur de la durabilité du projet. L'implication des structures de cogestion dans la prise de décision garantira leur engagement à long terme et l'appropriation des actions par les bénéficiaires directs.
- c) Sensibilisation : Cela permettra non seulement de maintenir l'adhésion des communautés, mais aussi de favoriser la multiplication des initiatives similaires à l'échelle nationale et régionale.
- d) Suivi et évaluation à long terme : Un système de suivi robuste avec l'implication de la DGEFC. Ce mécanisme permettra une gestion adaptative et une prise de décision éclairée pour assurer la durabilité des résultats.

Ces bases, à la fois techniques et institutionnelles, garantiront la durabilité des résultats du projet, assurant ainsi une gestion pérenne des deux espèces basées sur le document d'ACNP et la poursuite des activités concrètes sur le terrain.

6. Hypothèse et risques

Le projet repose sur plusieurs hypothèses de base :

- **Stabilité politique et soutien institutionnel** : Le projet suppose que les autorités nationales et locales, ainsi que les parties prenantes impliquées, continueront à soutenir le projet tout au long de sa mise en œuvre.
- **Engagement des communautés locales** : Le projet part du principe que les communautés locales, en particulier les structures de cogestion, les femmes et les jeunes, participeront activement à la gestion des ressources forestières et à la restauration écologique, ce qui est un facteur clé pour la durabilité du projet.
- **Disponibilité des financements** : Le projet repose sur l'hypothèse que les ressources financières nécessaires seront disponibles et suffisantes pour couvrir les coûts de mise en œuvre à long terme.
- **Engagement des autorités locales pour le maintien de la sécurité** : L'hypothèse est que les autorités de sécurité mettront en œuvre des mesures adéquates pour assurer la sécurité dans la zone du projet, en particulier dans les zones sensibles.

Risques potentiels

- **Contexte sécuritaire** :
 - **Risque élevé de perturbation des activités du projet** : La partie septentrionale du pays est parfois en proie aux attaques de personnes non identifiées. Des incidents de sécurité peuvent affecter le déroulement des activités, en particulier dans les zones rurales et isolées, rendant difficile l'accès au site, et compromettant la participation des communautés locales, qui pourraient être directement touchées par ces violences.
 - **Impact sur le personnel et les ressources** : Les tensions sécuritaires peuvent mettre en danger le personnel du projet, y compris les agents des autorités locales et les membres des communautés, réduisant leur capacité à travailler sur le terrain.
- **Instabilité politique et tensions internes** : Bien que le Bénin bénéficie d'une relative stabilité politique, des tensions internes ou des changements dans les priorités gouvernementales peuvent réduire l'engagement des autorités locales et nationales dans le soutien au projet. Cela pourrait aussi affecter l'allocation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre.
- **Exploitation forestière illégale** : En dépit des efforts de sensibilisation et de surveillance, l'exploitation illégale des ressources forestières pourrait persister, compromettant les efforts de restauration et de gestion durable des deux espèces. L'impunité des auteurs de ces actes reste un défi majeur, notamment dans des zones sensibles où les forces de l'ordre sont limitées.
- **Changements climatiques imprévus** : Les impacts des changements climatiques peuvent évoluer de manière imprévisible, rendant certains aspects du projet, comme la restauration des écosystèmes ou la gestion des ressources en eau, plus complexes ou coûteux à mettre en œuvre. Des phénomènes climatiques extrêmes, comme des sécheresses prolongées ou des inondations, pourraient ralentir ou compromettre les résultats.
- **Conflits fonciers et résistance des communautés** : Dans certaines zones, des conflits fonciers ou des résistances culturelles à des pratiques de gestion forestière peuvent émerger, entravant l'adhésion des communautés locales et la mise en œuvre des actions de restauration. La gestion de ces conflits nécessite une approche sensible et inclusive.
- **Problèmes logistiques d'accès au terrain** : Dans un contexte de sécurité instable, les difficultés d'accès aux zones du projet, notamment pour les équipes de terrain et les équipements

nécessaires à la surveillance, peuvent limiter l'efficacité des actions entreprises, et retarder les délais de mise en œuvre.

Mesures d'atténuation des risques

Pour minimiser ces risques, plusieurs mesures d'atténuation seront mises en place :

- Collaboration avec les autorités de sécurité : Des partenariats étroits avec les forces de sécurité seront établis pour garantir la sécurité du personnel et des ressources en cas de besoin.
- Planification et adaptation continue : Le projet inclura une gestion adaptative, permettant des ajustements en fonction de l'évolution du contexte sécuritaire, climatique et socio-économique. Un suivi régulier des risques et des tensions locales sera effectué pour ajuster les actions en conséquence.
- Renforcement des dispositifs de surveillance : L'utilisation de technologies de surveillance modernes (telles que les drones ou les systèmes GPS) sera renforcée pour monitorer les zones à risque, et pour détecter rapidement l'exploitation illégale des ressources et les menaces potentielles.
- Sensibilisation continue et dialogue avec les communautés : Un dialogue constant avec les communautés locales sera maintenu, pour renforcer leur participation et garantir que les actions entreprises soient adaptées à leurs besoins et réalités, minimisant ainsi les risques de résistance locale.

Ces hypothèses et risques seront considérés avec attention et intégrés dans les stratégies de gestion du projet pour assurer sa réussite et sa durabilité malgré les défis sécuritaires et environnementaux.

7. Apports budgétaires

SOURCES	CONTRIBUTION EN \$ E.U.
OIBT	177 794
Bénin	60 601
TOTAL	238 395

Désignation	Formule de calcul	Pourcentages
Pourcentages alloués au personnel du projet sur fonds OIBT	$(32400/177794) \times 100$	18,22%
Pourcentages alloués aux éléments d'investissement (immobilisation) du projet	$(8700/177794) \times 100$	4,89%

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Sigles	:	Signification
AE	:	Agence d'Exécution
AIBT	:	Accord International sur les Bois Tropicaux
AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
CBD	:	Convention sur la Biodiversité
CDP	:	Comité Directeur du Projet
CIBT	:	Conseil International des Bois Tropicaux
CTAF	:	Cellule Technique d'Aménagement Forestier
CTS	:	Comité Technique et Scientifique
DGEFC	:	Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
FC	:	Forêts Classées
Ha	:	Hectare
MCVT	:	Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable
OIBT	:	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAG	:	Programme d'Actions du Gouvernement
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH4	:	Recensement Général de la Population 4 ^{ème} édition
SAP	:	Systèmes Améliorés de Production
SIG	:	Système d'Information Géographique
TDR	:	Termes de Référence

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET

1.1. Origine

En juillet 2024, soutenue par la DGEFC, l'ONG Initiative pour la Préservation de la Vie (IPV ONG) a soumis une note conceptuelle pour conduire des études visant à réaliser un ACNP de *Pterocarpus erinaceus* et *Afzelia africana* au Bénin et rédiger un document de projet de gestion durable des deux espèces. En approuvant la note conceptuelle, le Secrétariat de l'OIBT a, sur la base des ressources mobilisées accru le budget de la note conceptuelle pour en faire un projet.

Les ressources forestières occupent 65 % du territoire du Bénin (environ 73.450 km²). Elles subissent depuis plusieurs décennies une forte dégradation sous l'effet conjugué de la pression démographique et des effets néfastes des changements climatiques. Cela se traduit par l'extension anarchique des espaces agricoles et pastorales, des pratiques non favorables à la gestion durable des ressources naturelles (agriculture itinérante, coupes abusives etc.) et l'appauvrissement des sols. Environ 70.000 ha de forêts par an ont été détruits entre 1990 et 2015 pour des fins agricoles, cynégétiques, pastorales et pour la récolte de bois. La forte densité démographique au sud du pays a eu pour conséquence une utilisation intense des terres et les forêts sont devenues très rares. Seules quelques formations forestières moins soumises à la pression anthropique subsistent encore dans la zone Nord où des aménagements sont en cours.

Pour les espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES, il est indispensable de réaliser des Avis de Commerce Non Préjudiciable afin de garantir une exploitation durable de leurs spécimens. L'élaboration des ACNP est une procédure complexe et délicate qui nécessite la collecte ou l'exploitation de données actualisées. Pour l'élaboration de l'Avis de commerce non préjudiciable, des études spécifiques seront menées et les données rendues disponibles seront exploitées. Les activités de restauration et de promotion des deux espèces seront principalement mises en œuvre dans les forêts classées identifiées et chez les privés disposant de sites de conservation des espèces ciblées.

1.2. Pertinence du Projet

1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.

L'OIBT est l'une des principales organisations internationales s'intéressant à la gestion durable des forêts et à leur conservation. Le présent projet est conforme aux objectifs de l'OIBT énoncés dans l'article 1 de l'AIBT de 2006. Ces objectifs sont énumérés dans les alinéas c, j, p et r.

c. Contribuer à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté : Le présent projet vise à contribuer à la gestion durable d'espèces de bois de valeur. De façon pratique, il organisera les populations locales pour mettre en œuvre qui contribueront à la conservation des ressources forestières. Ensuite, le projet initiera des activités de développement local visant à mobiliser les communautés locales autour des objectifs du projet.

j. Encourager les membres à appuyer et à développer des activités de reboisement en bois d'œuvre tropicaux, ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées, tenant dûment compte des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières : Ce projet réalisera des actions de restauration de sites dans les forêts ciblées par le reboisement et l'enrichissement. Aussi le projet facilitera-t-il la création des zones tampons et la mise en place des plantations de bois de feu, de bois d'œuvre avec des essences autochtones conformément aux besoins des populations locales.

p. Facilitant l'accès à la technologie et le transfert de technologie, ainsi que la coopération technique pour la réalisation des objectifs du présent Accord, y compris selon des modalités et des conditions favorables et préférentielles, ainsi qu'il en sera mutuellement convenu : Ce projet utilisera l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies (telles que l'utilisation des drones pour améliorer la conservation et la gestion durable des écosystèmes.

r. Encourager les membres à reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales dépendant des forêts dans la gestion durable des forêts et à élaborer des stratégies visant à accroître la capacité de ces communautés de gérer de manière durable les forêts productrices de bois tropicaux.

En outre, ce projet cadre bien avec les principes et directives de l'OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois ; notamment le Principe 9: Considérations relatives à la biodiversité au niveau de l'unité forestière de gestion qui dit qu'un processus efficace d'aménagement des forêts, dans lequel les objectifs économiques, sociaux et environnementaux sont équilibrés en fonction des besoins et priorités sociétaux, est essentiel pour définir et atteindre les buts en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

Cette proposition de projet s'inscrit dans les *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical de l'OIBT* et s'articule autour des six principes de la RPF mis au point par le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers.

1.2.1.1. Conformité au plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026

Le présent projet s'inscrit dans la Priorité stratégique 3 : Résilience, restauration et conservation qui vise à freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical, renforcer la restauration des paysages forestiers et la résilience des écosystèmes forestiers au changement climatique, et conserver la biodiversité des forêts et leurs services écosystémiques. En effet ce projet permettra à court et moyen terme de réduire la dégradation des forêts ciblées en mettant en place des outils de gestion durable. Cette priorité aura pour cible d'articuler et promouvoir le rôle de l'OIBT dans la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le monde tropical, et dans sa contribution à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets ainsi qu'à la restauration des paysages forestiers.

1.2.1.2. Lignes directrices OIBT pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

L'égalité entre les sexes est une question qui relève des droits humains et une valeur centrale de l'OIBT. Le projet s'engagera à prendre systématiquement en compte la question sexospécifique et à améliorer les résultats du projet en matière d'égalité entre les sexes dans l'ensemble de ses travaux du projet. Conformément aux *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes* le projet le prendra systématiquement en compte la problématique hommes-femmes. L'égalité entre les sexes sera traitée dans toutes les phases du cycle des projets, y compris la formulation, la mise en œuvre, le suivi, l'examen et l'évaluation des projets.

1.2.1.3. Lignes directrices pour l'évaluation de l'impact sur les risques environnementaux et sociaux de l'OIBT

Ce projet respecte le Principe 1 : Viabilité environnementale qui englobe les fonctions essentielles qu'assurent les écosystèmes forestiers, dont la conservation des sols et des eaux, le piégeage du carbone et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que les valeurs de la biodiversité forestière. En phase avec l'ODD 15 et les OMF 2 et 3, ce projet s'en engage à conserver, à maintenir et, dans la mesure du possible, à restaurer les services écosystémiques forestiers, à conserver et à utiliser en mode durable la biodiversité, à préserver et à améliorer la santé et la vitalité des ressources forestières de la zone d'intervention du projet.

Ce projet s'inscrit aussi dans le Principe 2 : Viabilité sociale des Lignes directrices pour l'évaluation de l'impact sur les risques environnementaux et sociaux. Cette viabilité sociale a pris en compte les besoins des particuliers des populations, ménages, communautés, travailleurs et autres groupes sociétaux vivant aux dépens de ressources forestières, qui sont susceptibles d'être touchés (favorablement ou

défavorablement) par le projet. Ce projet veillera à maintenir et à valoriser les avantages et opportunités socioéconomiques dérivés des forêts, à soutenir la création d'emploi et des conditions de travail décentes et saines, et à préserver le patrimoine naturel et culturel.

Selon les *Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale*, le *Questionnaire de filtrage environnemental et social de l'OIBT* a classé le projet en Catégorie Cb: risque minime ou nul.

1.2.2. Pertinence aux politiques publiques du Bénin

Le présent projet cadre bien avec les politiques nationales et internationales du Bénin en matière de gestion des ressources forestières.

Au plan National :

Ce projet cadre bien avec la vision de la politique forestière du Bénin 2021-2030 qui stipule que : « A l'horizon 2030, le Bénin est un pays vert où les ressources naturelles et forestières sont gérées de manière durable pour la conservation de la biodiversité, à la réduction de la pauvreté, à la lutte contre les changements climatiques et la désertification ». Ce projet à travers les résultats escomptés cadre aussi bien avec l'Objectif stratégique 2.1. : Soutenir l'aménagement durable des forêts et des espaces naturels et l'Objectif stratégique 2.2. : Valoriser les ressources forestières pour la contribution à l'économie locale.

Le projet cadre parfaitement avec la nouvelle politique forestière du Bénin, les textes législatifs et réglementaires les stratégies nationales et plans d'action sectoriels en cours, mais aussi avec le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG). La politique de gestion des ressources forestières au Bénin s'appuie sur une approche participative de gestion des ressources naturelles forestières et fauniques, en impliquant les populations locales dans la gestion durable des aires protégées. Elle prône le renforcement des capacités techniques, logistiques et opérationnelles des parties prenantes. Elle vise aussi la conservation des diverses fonctions environnementales, économiques et sociales des peuplements forestiers et fauniques tout en organisant de façon cohérente la gestion des ressources avec les stratégies de développement agricole et pastoral. Le présent projet offrira l'opportunité de mettre en œuvre certains aspects de la politique nationale du Bénin. Le projet servira de cadre pour contribuer à l'atteinte de l'action 4 du PAG 2021- 2026 qui vise à améliorer le bien-être de tous et préserver l'environnement.

Le projet permettra également de répondre aux orientations stratégiques auxquelles le Bénin a adhéré au plan international à travers la ratification de plusieurs conventions, accords et initiatives liés à l'environnement. Inscrites à l'annexe 2 de la CITES, *A. africana* et *P. erinaceus* nécessitent l'élaboration d'un ACNP que les résultats du projet vont fortement contribuer à réaliser. Pour éviter toute exploitation hasardeuse, le Bénin a souscrit à la prudence en interdisant l'exploitation de l'espèce même à des fins de consommation nationale. Ce projet permettra donc au pays de disposer de données actualisées pour la prise de décision et le développement d'un projet de conservation et d'exploitation durable de l'espèce.

Au plan International :

Le Bénin est signataire d'un certain nombre de conventions et d'accords internationaux notamment, l'Accord International sur les Bois Tropicaux, la Convention sur le Commerce International des Espèces de Flore et de Faune Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) ; la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Ces différents accords et conventions obligent le Bénin à mettre en œuvre des actions de gestion durable des ressources forestières. Ce projet offre une opportunité pour mobiliser les fonds nécessaires pour mettre en œuvre des actions entrant dans le cadre du respect de ces engagements internationaux relatifs à la conservation des ressources forestières.

1.3. Zone visée

1.3.1. Emplacement géographique

Le projet sera réalisé au Bénin. Le Bénin est limité au nord par le Burkina-Faso et le Niger, à l'est par le Nigéria, à l'ouest par le Togo et au sud par l'Océan Atlantique avec une façade maritime de 120 kilomètres. Peu accidenté sur le plan géographique, son relief est constitué d'une bande côtière sablonneuse suivie des deux zones de plateau massif de l'Atacora au nord où tous les fleuves prennent leur source. On y observe deux types de climats : Au sud, un climat subéquatorial caractérisé par deux saisons des pluies (avril à juillet et octobre à novembre) et par deux saisons sèches (août à septembre et décembre à mars) ; et au nord, un climat tropical, peu humide, avec une saison des pluies (mai à octobre) et une saison sèche (novembre à avril). Deux grands bassins irriguent le Bénin. Il s'agit du bassin du Niger et du bassin côtier. Le bassin du Niger est arrosé par trois fleuves : le Mékrou, la Sota et l'Alibori. Quant au bassin côtier, il est beaucoup plus arrosé, notamment par les fleuves Ouémé, Couffo et Mono. La végétation est caractérisée par deux éléments : la végétation des régions soudanaises qui est présente dans le nord avec une savane arborée dominée par le néré, le karité, le caécédrat, le baobab et le kapokier et la végétation dégradée du sud du Bénin qui s'étend de la côte jusqu'à la latitude de Setto dans le Zou. Sur le plan administratif, le Bénin compte 12 départements divisés en 77 communes.

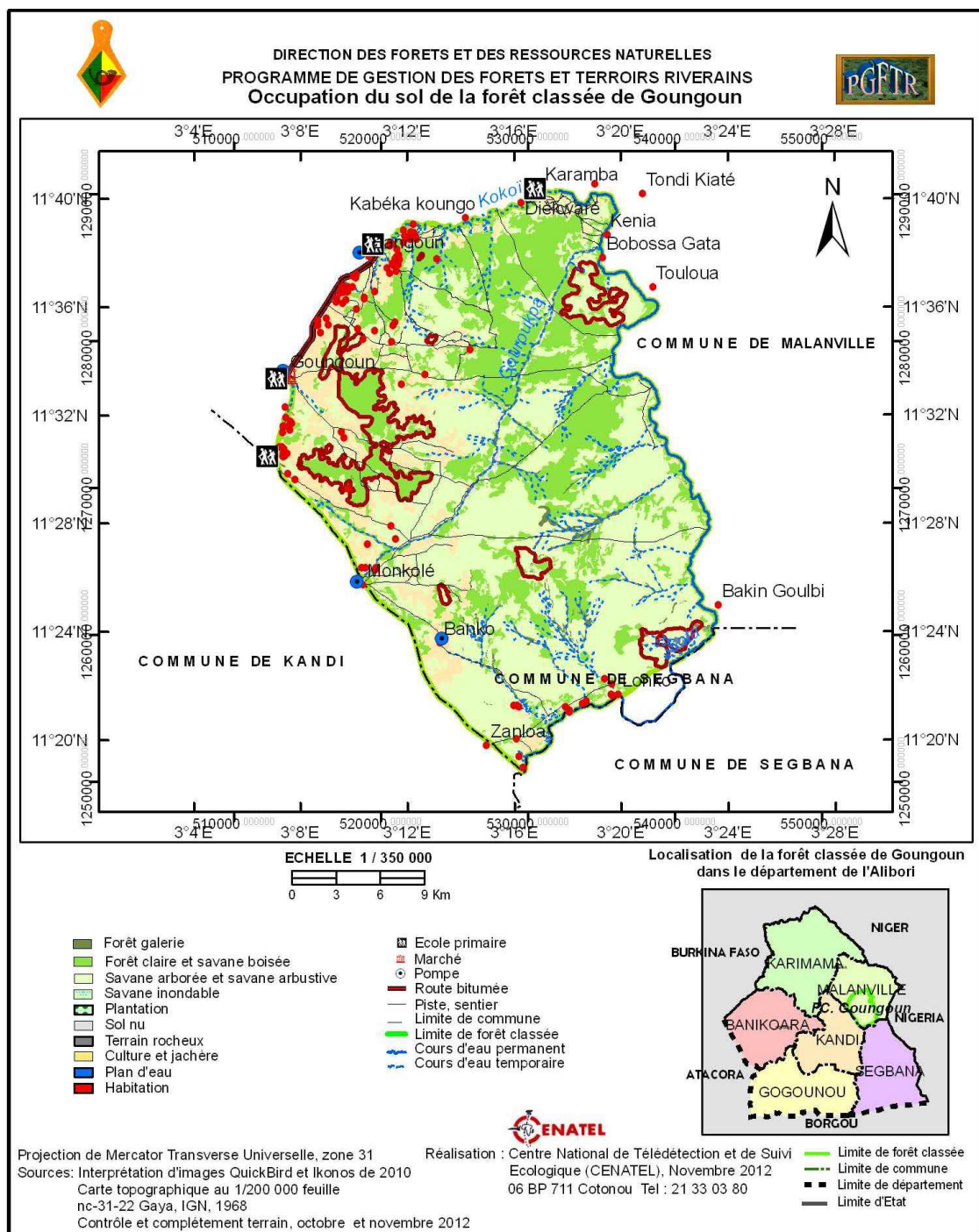


Figure 1: Carte de la forêt classée de Goungoun au Bénin

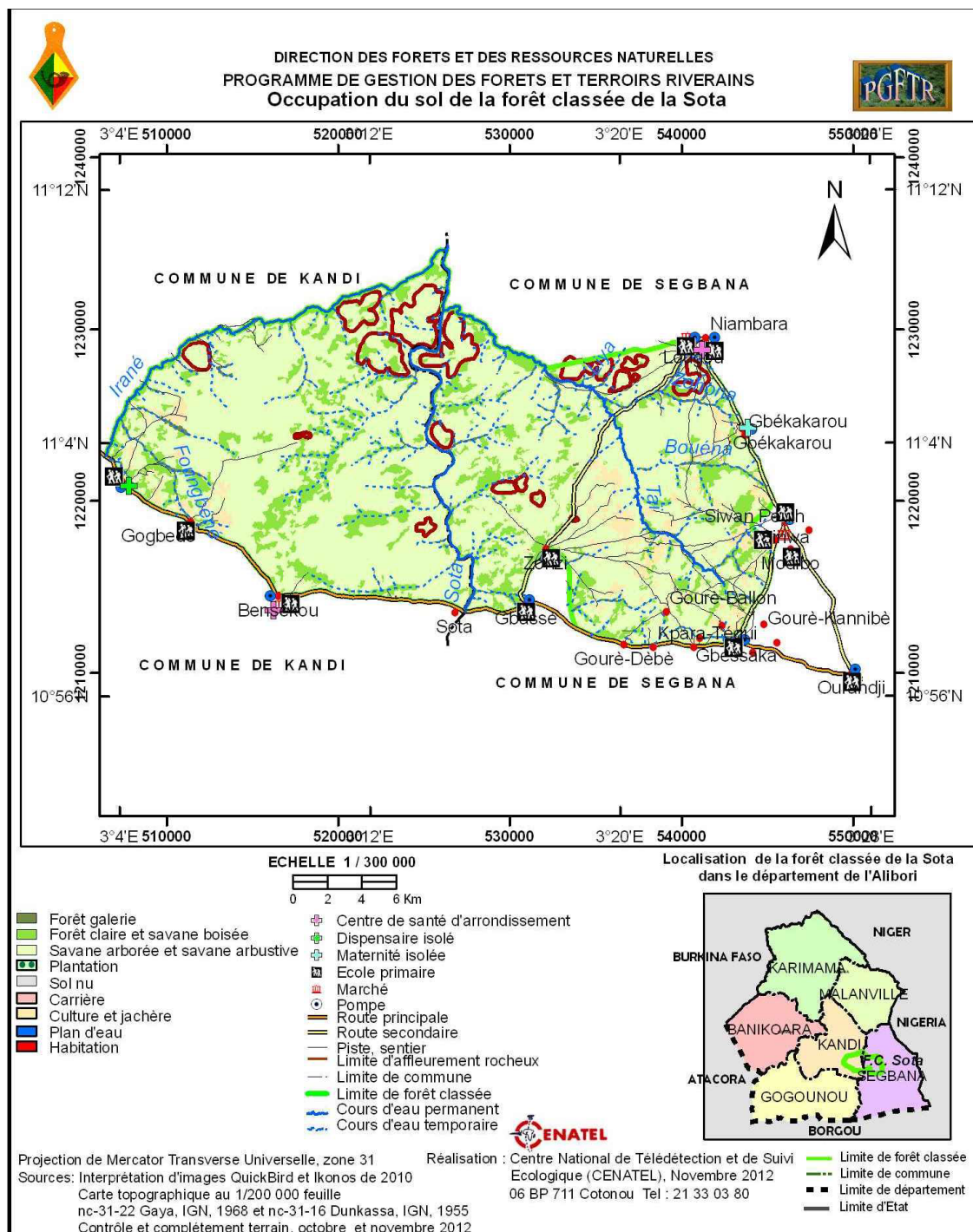


Figure 2: Carte de la forêt classée de la Sota au Benin

Dans le cadre du projet, des actions pilotes de restauration seront conduites principalement dans deux forêts classées à savoir la forêt classée de la Sota et la forêt classée de Goungoun. Les deux forêts ont été choisies pour renforcer les actions déjà prévues par la DGEFC et IPV ONG avec la mise en œuvre d'un projet d'urgence soutenue par la République du Japon. Par ailleurs deux initiatives privées de conservation des deux espèces dans le milieu naturel à Boukoussera dans la Commune de Tchaourou et à Adegningon dans la commune d'Abomey seront soutenues.

1.3.2. Aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux

Le Bénin, situé en Afrique de l'Ouest, présente une dynamique socio-économique et environnementale complexe qui influence directement l'exploitation de ses ressources naturelles, notamment les essences forestières de valeur telles que *Pterocarpus erinaceus* et *Afzelia africana*. Ces deux espèces, recherchées pour leur bois précieux, jouent un rôle économique important, mais leur exploitation non régulée présente des défis considérables pour les communautés locales et pour la durabilité environnementale du pays.

La population béninoise, estimée à 13 millions d'habitants (2023), est majoritairement rurale, et la plupart des familles dépendent de l'agriculture pour leur subsistance. Cette population présente une grande diversité ethnique, avec des groupes tels que les Fon, Yoruba, Adja, et Bariba, chacun ayant des pratiques culturelles et des croyances particulières influençant leur interaction avec les ressources naturelles. Les forêts, et particulièrement certaines espèces d'arbres, sont parfois perçues comme sacrées et revêtent une importance spirituelle dans plusieurs communautés, ce qui peut limiter leur exploitation et créer des opportunités pour la conservation. Cependant, les défis sociaux du Bénin sont significatifs. Bien que des progrès aient été réalisés dans la réduction de la pauvreté, environ 40% de la population vit encore sous le seuil de pauvreté (Banque mondiale, 2019), avec des disparités marquées entre les zones urbaines et rurales. Les zones rurales, où l'agriculture et la collecte de produits forestiers constituent les principales sources de revenus, sont souvent les plus vulnérables. Le manque d'accès aux services sociaux et à une éducation de qualité exacerbe ces inégalités. Une gestion durable des ressources forestières pourrait contribuer à améliorer les conditions de vie des populations rurales tout en préservant les écosystèmes.

Les croyances culturelles et les traditions au Bénin jouent un rôle crucial dans l'utilisation et la gestion des ressources naturelles.

L'économie du Bénin repose largement sur l'agriculture, avec des produits comme le coton, le maïs, le soja et le manioc représentant les principales cultures de rente. Toutefois, le secteur forestier constitue une ressource importante, en particulier pour les populations rurales qui dépendent des forêts pour l'approvisionnement en bois de construction, bois de chauffage, et autres produits forestiers non ligneux. Le commerce illégal de bois reste un problème majeur, notamment pour des espèces comme *Pterocarpus erinaceus*, qui est très prisé à la fois localement et à l'international pour ses propriétés de qualité supérieure. L'exportation non régulée de ce bois vers les marchés étrangers, en particulier en Asie et en Europe, crée des revenus importants, mais a des conséquences néfastes sur les forêts, la biodiversité et les communautés locales qui dépendent de cette ressource. Selon le rapport de la Banque mondiale (2020), la gestion inefficace des ressources forestières et la pression exercée par le commerce illégal contribuent à une perte significative des forêts du Bénin.

Les ressources forestières du Bénin, dont *Pterocarpus erinaceus* et *Afzelia africana*, sont menacées par une pression croissante due à la déforestation, l'agriculture extensive, et la coupe de bois pour la production de charbon. Le pays perd environ 0.5% de sa couverture forestière chaque année, ce qui a des conséquences dramatiques pour la biodiversité, les sols, et le climat. La déforestation accélérée contribue également au changement climatique, en particulier dans les zones rurales qui dépendent des forêts pour leur subsistance. Les pratiques agricoles non durables et la demande croissante de bois pour la construction et l'artisanat exacerbent ces tendances. La perte de biodiversité est une conséquence directe de la gestion non durable des forêts, menaçant non seulement les ressources naturelles mais aussi la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques. Le rapport du GIEC (2021) souligne que l'Afrique de l'Ouest, y compris le Bénin, est particulièrement vulnérable à ces impacts environnementaux. Face à ces défis, le Bénin met en œuvre des initiatives pour améliorer la gestion durable des forêts, mais ces efforts sont souvent limités par des ressources insuffisantes et une régulation faible. Des stratégies de gestion forestière intégrées, qui incluent la reforestation, la régénération naturelle et l'extension de la gestion communautaire des forêts, sont nécessaires pour

restaurer et protéger les écosystèmes tout en assurant la rentabilité économique pour les populations locales.

1.4 Acquis escomptés à l'issue du projet

À la fin du projet, il est attendu :

- Les études socio-économiques et sur l'état de conservation et de *Pterocarpus erinaceus* et *Afzelia africana* sont conduites ;
- Les documents d'Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) des deux espèces sont élaborés et validés ;
- Des actions de foresterie communautaire permettant aux communautés locales, aux femmes et aux jeunes de participer activement à la restauration des sites de projet sont réalisées ;
- Les activités de sensibilisation à l'exploitation forestière illégale et à leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux sont conduits.

DEUXIEME PARTIE : ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET

2.1. Argumentaire

2.1.1. Montage institutionnel et questions organiques

Le projet vise à fournir au Bénin, une assistance technique et financière, pour faire face à la dégradation des populations naturelles de *Azelia africana* et *Pterocarpus erinaceus*.

Au Bénin, la gestion des ressources forestières est assurée par les structures étatiques et les Organisations de la Société Civile (OSC) en collaboration avec les populations locales. Après l'adoption de la politique forestière nationale instaurant l'approche participative et l'effectivité du processus de décentralisation de l'administration, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) se sont fortement engagées dans la gestion des ressources forestières aux côtés des populations locales.

C'est dans ce cadre qu'intervient l'Organisation Non Gouvernementale Initiative pour la Préservation de la Vie (IPV-ONG) enregistrée sous le numéro N° 2023/183/DEP-ATL/SG/SAG-ASSOC du 12 décembre 2023 et publiée dans le Journal Officiel de la République du Bénin. Elle est l'Agence d'Exécution du présent projet. En effet, c'est elle qui a élaboré la note conceptuelle initiale en collaboration avec l'organe de gestion CITES.

Elle est responsable devant l'OIBT de la mise en œuvre de l'avant-projet. Les activités seront mises en œuvre par une Unité de Gestion. L'unité sera dirigée par un Coordonnateur National assisté d'un Responsable Suivi-Evaluation et d'un Secrétaire Administratif et Financier. L'Agence d'exécution devra travailler avec tous les partenaires identifiés. Ces derniers devront lui apporter leur contribution pour la bonne exécution du projet.

La Direction générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) est l'Agence Collaboratrice. Elle apportera son expertise et son appui dans la mise en œuvre du projet. Elle collecte et gère les informations statistiques du secteur forestier. Elle a élaboré et géré plusieurs projets et programmes qui l'appuient dans ses missions régaliennes. Elle mettra aussi à la disposition du projet les agents forestiers pour faciliter les activités de collecte des données pour l'élaboration des ACNP et facilitera la collaboration avec l'Autorité Scientifique CITES du Bénin.

Dans la mise en œuvre de ce projet, IPV ONG sera appuyée par d'autres structures clés comme :

- L'Autorité Scientifique représentée par le Laboratoire d'Ecologie Appliquée de l'Université d'Abomey-Calavi.

Il sera mis en place un Comité Directeur du Projet (CDP) qui va aussi appuyer l'Agence d'Exécution et superviser la gestion et la mise en œuvre du projet. Ce CDP sera composé de représentants issus de la DGEFC, de IPV-ONG, de l'Autorité scientifique CITES, du secteur privé ainsi que de l'OIBT, partenaire technique et financier du projet.

2.1.2. Analyse des acteurs

Le projet comporte principalement des activités visant (i) la réalisation d'études pour l'élaboration des ACNP pour les deux espèces, (ii) la mise en œuvre d'activités concrètes portant sur la restauration d'écosystèmes forestiers favorables aux espèces et (iii) la conduite d'activités de sensibilisation.

- Les acteurs primaires directement concernés par le projet. Il s'agit de :
 - l'Autorité Scientifique CITES du Bénin qui sera en charge de l'élaboration des ACNP tout en assurant la qualité scientifique des études ;
 - la DGEFC en charge de la gestion des forêts identifiées pour les actions pilotes de restauration ;

- l'ONG Initiative pour la Préservation de la Vie chargée d'assurer la mobilisation et l'accompagnement communautaire en même temps que la mise en œuvre des activités du projet ;
- des gestionnaires de la forêt communautaire de Boukoussera et de la forêt privée d'Adégnigon ;
- des acteurs du secteur privé qui exploitent les ressources pour des intérêts économiques : Les activités de sensibilisation leur seront principalement adressées ;
- des communautés ou populations locales comprenant les hommes, les femmes et les enfants qui peuvent avoir accès à ces forêts et y prélever les ressources naturelles ;
- Au nombre des acteurs secondaires concernés, on a :
 - Les Autorités Communales. Elles sont chargées du développement et de la gestion durable des ressources des communes concernées. Ce sont des acteurs qui vont appuyer la mise en œuvre du projet sur les plans institutionnels et dans la mobilisation des acteurs à la base. Ce sont des acteurs très importants dans la pérennisation des actions du projet ;
- Les acteurs tertiaires regroupent les ONG et les autres associations de développement actives dans la zone d'intervention du projet.

Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
<i>Acteurs primaires</i>				
L'Autorité Scientifique CITES du Bénin	Chargé de la qualité scientifique des décisions de l'organe de gestion	Besoin de formation sur l'élaboration des ACNP d'espèces de plantes	Bonnes connaissances scientifiques Dispose d'expertises scientifiques appropriées pour conduire les analyses	Sera en charge de l'élaboration des ACNP et de leur validation
L'Administration Forestière	Représentée dans toutes les communes d'intervention du projet. Chargée de l'application de la politique forestière nationale, des lois et règlements relatifs à la gestion durable des ressources forestières	Capacité financière, technique et opérationnelle insuffisante pour assurer la conservation de ces FC et des ressources en bois d'œuvre	Formation technique en foresterie et compétences paramilitaires. Forte expérience dans la gestion des ressources forestières	Premier bénéficiaire du projet, la DGEFC facilitera la participation de tous les acteurs concernés et fournira le soutien institutionnel requis. Elle appuiera la mise en œuvre des veillera à l'implication effective de l'Autorité scientifique
L'ONG Initiative pour la Préservation de la Vie (IPV-ONG)	IPV-ONG est une organisation active dans la zone du projet pour la mise en œuvre d'activités visant à réduire le	Maintien de l'engagement des communautés en dépit des risques sécuritaires Besoin de moyens pour maintenir	Bonnes expériences avec les populations de la zone d'intervention du projet et dans les	IPV-ONG sera responsable de l'organisation de l'exécution des activités de consultance, de formation et de soutien aux communautés, un

Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
	trafic d'espèces sauvages et la pression des communautés sur les ressources forestières	l'accompagnement des communautés et le suivi des acquis du projet dans le long terme IPV-ONG entend contribuer efficacement aux côtés des partenaires pour améliorer les conditions de vie des communautés et assurer un accès équitable aux ressources	activités forestières Bonnes expériences de collaboration avec la DGEFC et ses partenaires pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages Bonnes capacités organisationnelles Expériences dans la gestion de projets	accord sera établi avec la DGEFC pour l'exécution directe des activités liées à ces volets sous la supervision du Comité Technique d'Appui du projet
Les usagers du secteur forestier	Groupe actif composé des d'exploitant, de commerçants, d'industriels, de transporteurs, d'ouvriers	Besoin d'une meilleure connaissance sur la réglementation	Comprennent l'importance des espèces de bois d'œuvre. Favorables au changement de comportement	Premiers acteurs et bénéficiaires des activités de renforcement des capacités du projet
Gestionnaires des Initiatives Privées	Possèdent des espaces privées consacrées à la conservation des espèces	Manque de capacités et de moyens pour enrichir et entretenir les écosystèmes concernés tout en assurant leur surveillance	Volonté communautaire et privée pour la conservation des espèces	Bénéficiaires d'actions de restauration
Les communautés ou populations locales	Usagers composés d'hommes, de femmes et des enfants des villages riverains qui sont organisés en groupes socio-professionnels et qui vivent aux dépens des ressources forestières	Manque de moyen et d'accompagnement pour assurer une exploitation durable des ressources Acteurs exerçant diverses pressions les ressources. Baisse de leurs moyens de subsistance	Forte potentialité de développement d'activités génératrices de revenus (AGR) pour préserver les forêts classées Attendent impatiemment la mise en œuvre du projet. Forte volonté pour une gestion durable des ressources forestières	Premiers bénéficiaires et acteurs directs pour la mise en œuvre des activités du projet et des activités génératrices de revenus afin d'assurer un usage durable des ressources forestières

Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
<i>Acteurs secondaires</i>				
Les Autorités Communales	Chargées de gérer le foncier, de produire et d'appliquer des plans de développement des Communes	Faibles Connaissances des potentialités des FC de Sota et de Goungoun, faible exploitation des opportunités de développement Capacité insuffisante à opérer une planification intégrée des ressources naturelles	Exercent une autorité et ont une influence forte dans la gestion des terres. Fortement engagées pour une gestion durable des FC	Collaborer pour la sécurisation foncière des FC et l'affectation des ressources pour la mise en œuvre du projet
<i>Acteurs tertiaires</i>				
Autres acteurs de la société civile	Activement impliquées dans la mise en œuvre d'activités de développement rural	Manque de moyens et de compétences dans la planification des activités de développement rural durable	Bonnes expériences du travail dans les zones d'interventions du projet	Sous-traitance des activités de développement, de renforcement des capacités des bénéficiaires directs et de partage des expériences

2.1.3. Analyse du problème

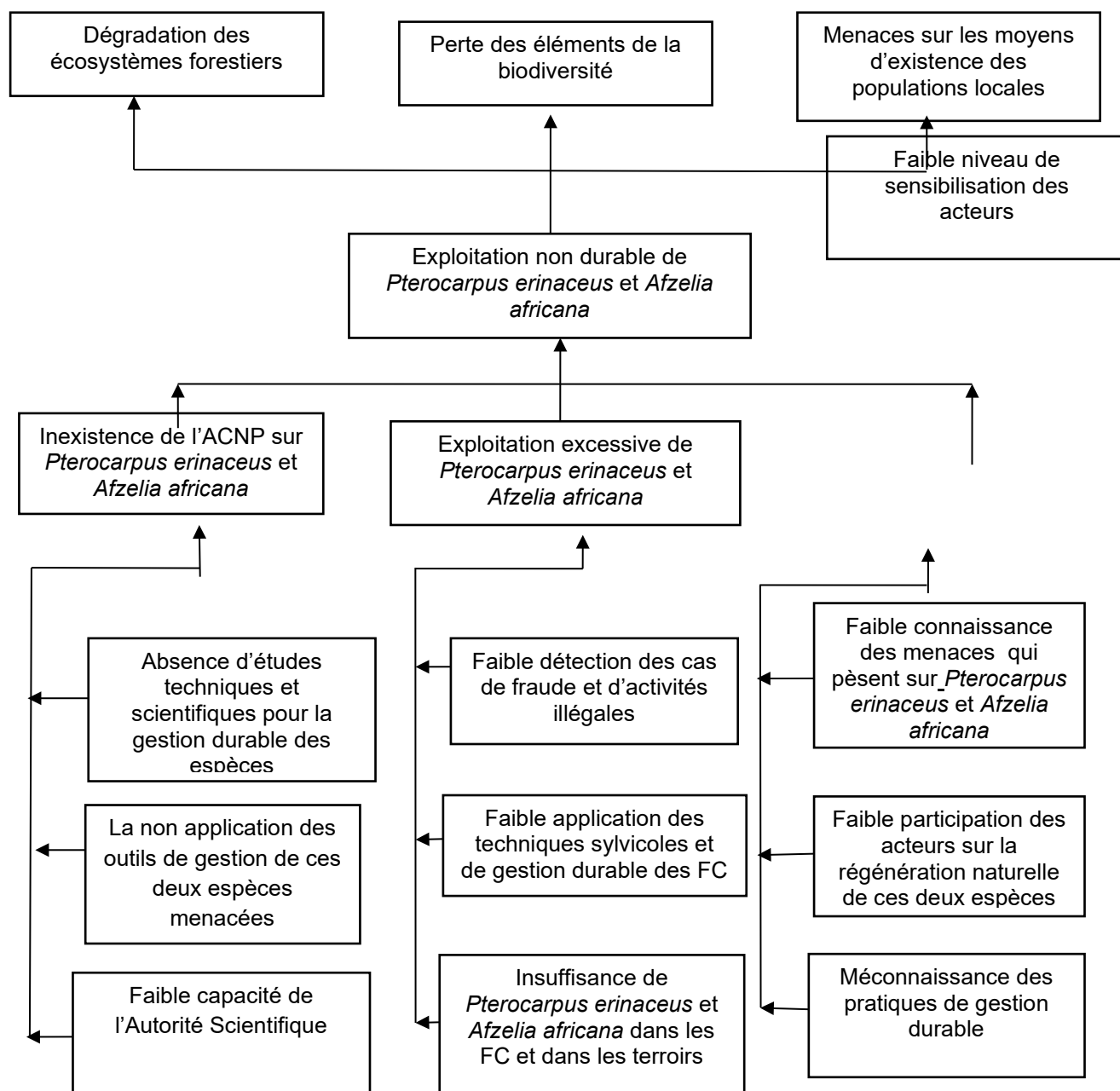
Les forêts sont essentielles à la biodiversité mondiale, à la stabilité du climat et aux moyens de subsistance de nombreuses communautés. Ces menaces mettent non seulement en péril les écosystèmes forestiers, mais compromettent également le bien-être et la sécurité des communautés locales qui en dépendent. L'analyse du problème dans le cadre de la gestion durable de *Pterocarpus erinaceus* (bois de rose) et *Afzelia africana* (afzelia) au Bénin s'inscrit dans une démarche globale visant à comprendre les enjeux et défis actuels associés à la gestion de ces ressources forestières. Cette analyse doit aborder à la fois les aspects écologiques, socio-économiques et institutionnels afin d'élaborer un avis de commerce non préjudiciable et mener des activités visant la restauration des écosystèmes et la sensibilisation des acteurs.

Les deux espèces subissent une pression importante en raison de leur exploitation excessive pour leur bois précieux, notamment pour la production de meubles, de constructions, et d'objets artisanaux. La surexploitation menace la durabilité des ressources et la régénération naturelle. Les activités d'exploitation illégales de ces espèces sont courantes au Bénin et en dépit des mesures restrictives, des saisies régulières sont effectuées par les services forestiers. Cela se traduit par une collecte non réglementée, sans considération pour la durabilité de la ressource ni pour la préservation de l'écosystème. De nombreuses communautés rurales dépendent directement de l'exploitation de ces ressources pour leur subsistance, que ce soit les produits forestiers non ligneux, la vente de produits forestiers ou l'agriculture. Cela crée un conflit entre les besoins immédiats des populations et la nécessité de protéger les ressources à long terme. Les autorités locales manquent souvent de moyens pour mettre en œuvre des politiques efficaces de gestion durable. Bien que des lois et réglementations existent pour protéger les ressources forestières, leur mise en œuvre reste souvent inefficace.

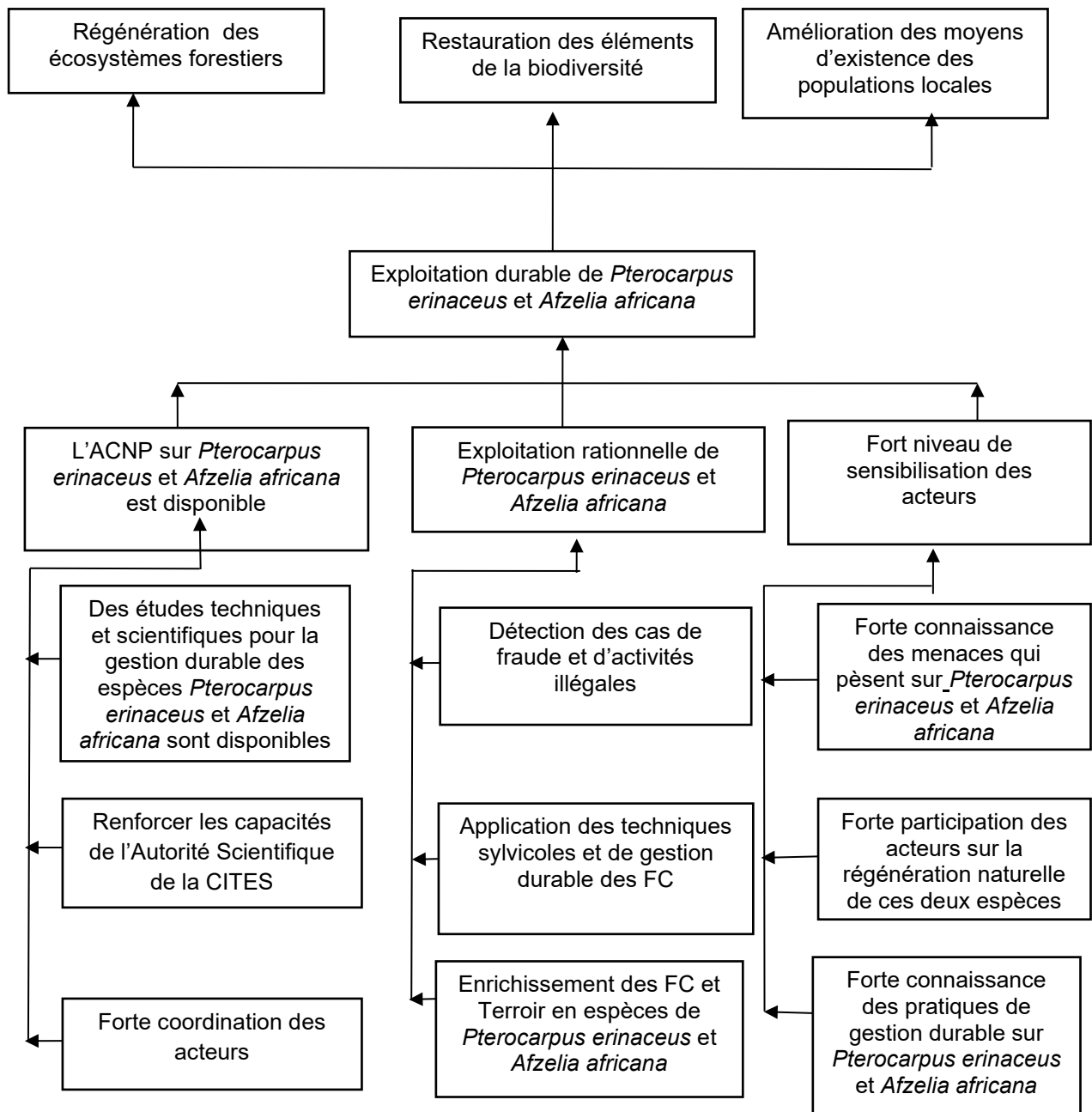
Les informations sur l'état des populations de *Pterocarpus erinaceus* et *Afzelia africana* et sur leur importance socio-économiques sont insuffisantes, ce qui rend difficile la planification d'actions de conservation basées sur des données scientifiques. Une large proportion des acteurs locaux (exploitants, communautés, autorités locales) n'a pas pleinement conscience de l'importance d'une gestion durable des ressources forestières. La pression immédiate pour répondre aux besoins économiques de base empêche souvent les acteurs de se concentrer sur la durabilité à long terme. Sans la participation active des populations, les politiques de gestion durable risquent d'échouer. Les communautés locales et les parties prenantes manquent souvent des formations nécessaires pour adopter des pratiques forestières durables. La demande croissante pour des produits dérivés de *Pterocarpus erinaceus* et *Afzelia africana*, notamment en raison de leur usage dans le mobilier haut de gamme, intensifie la pression sur ces espèces. Au regard de l'insuffisance des données pour la gestion durable des deux espèces, des mesures conservatoires ont été prises par le Bénin pour interdire leur exploitation même à des fins de consommation nationale.

Les marchés internationaux peuvent encourager des pratiques d'exploitation non durables si des mécanismes de traçabilité ne sont pas mis en place. L'analyse du problème met en lumière la complexité de la gestion durable de *Pterocarpus erinaceus* et *Afzelia africana* au Bénin en l'absence d'un ACNP. Les facteurs écologiques, socio-économiques, institutionnels et de gouvernance interagissent pour maintenir des pratiques d'exploitation non durables, malgré les efforts législatifs et de conservation existants. Pour résoudre ces problèmes, il est essentiel de mettre en place une gestion intégrée et participative qui prenne en compte les réalités locales, tout en développant des alternatives économiques et en renforçant les capacités des institutions responsables. Un soutien solide aux communautés locales, un renforcement des mécanismes de suivi et de régulation, ainsi qu'une sensibilisation accrue sont nécessaires pour assurer une gestion durable de ces espèces précieuses.

Arbre du problème



Arbre des solutions



- Les documents d'ACNP des deux espèces sont élaborés et validés
- Les cas d'exploitation frauduleuse sont réduits de 50% dans la zone de projet
- La résilience et l'implication du secteur privé et des communautés locales sont accrues au profit de conservation des deux espèces

2.1.4. Grille du cadre logique

Stratégie d'intervention	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses de travail
<u>Objectif de développement :</u> Contribuer à la gestion durable des de <i>Pterocarpus erinaceus</i> et <i>Azelia africana</i>	<u>Indicateurs d'impact</u> • Deux documents d'ACNP élaborés et validés • Des actions de restauration sont conduites dans les forêts ciblées • La résilience et l'implication des usagers du secteur privé et des communautés sont accrues au profit de la gestion durable des espèces forestières	• Document d'ACNP validés et transmis au secrétariat CITES • 5 000 plants de <i>Pterocarpus erinaceus</i> et 5 000 plants d'<i>Azelia africana</i> produits • Superficie de 100 hectares restaurée au moyen d'<i>Azelia africana</i> et de <i>Pterocarpus erinaceus</i> • Rapport de sensibilisation • Rapports de mise en œuvre du projet	• La gestion durable des écosystèmes forestiers demeure une priorité nationale • Les changements climatiques et la situation sécuritaire n'affectent pas outre mesure les écosystèmes
<u>Objectif spécifique</u> Assurer la durabilité de l'exploitation de <i>Pterocarpus erinaceus</i> et <i>Azelia africana</i>	<u>Indicateurs d'acquis</u> • À la fin du projet les études pertinentes pour l'élaboration des ACNP sont réalisées et validées • À la fin du projet, les documents d'ACNP de <i>Pterocarpus erinaceus</i> et <i>Azelia africana</i> sont élaborés et validés • À la fin du projet, des actions de restauration d'écosystème favorables sont réalisées dans les FC Sota et Goungoun et dans les forêts privées de Koukoussera et Adegnigon • Tous les groupes cibles et acteurs sont sensibilisés	• Rapport d'atelier et du Comité Directeur • Document d'ACNP • Lettre de transmission au Secrétariat CITES • Rapport de consultation • Rapport d'exécution d'activités	• Soutien permanent de la DGEFC et de l'Autorité Scientifique CITES
<u>Produit 1</u> Les outils de gestion durable des deux espèces sont développés et validés	<u>Indicateurs de produit</u> • Séances de validation des ACNP • Documents d'ACNP préparés • Les cas d'exploitation frauduleuse sont réduits de 50% dans la zone de projet	• Nombre d'outils développés • Rapports d'activités du projet • Rapport de patrouilles/de lutte contre l'exploitation ou le trafic frauduleux	• Soutien de la DGEFC • Engagement des acteurs
<u>Produit 2</u> Restauration d'écosystèmes favorables réalisée dans les FC Sota et Goungoun et dans les forêts privées	<u>Indicateurs de produit</u> • 10 000 plants produits • Superficie reboisée/restaurée • Nombre d'actions de protection réalisées	• Contrat avec les structures de cogestion • Nombre des cas de fraude et d'activités illégales • Nombre de patrouilles organisées	• Les différents acteurs jouent leurs rôles • Soutien de la DGEFC et de ses structures territoriales

Stratégie d'intervention	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses de travail
de Koukoussera et Adegnigon			
<u>Produit 3</u> Les actions de sensibilisation sont conduites	<u>Indicateurs de produit</u> - À la fin du projet, tous les acteurs sont sensibilisés sur la conservation/gestion durable des espèces de bois - Rapport de l'atelier de sensibilisation sur les espèces de bois menacés d'extinction au profit des acteurs	- Rapports d'activités du projet. - Rapport d'atelier	- Les différents acteurs jouent leurs rôles - Les populations locales adhèrent aux objectifs du projet - Approche participative et itérative respectée

2.2. Objectifs

2.2.1 Objectif de développement et indicateurs d'impact

Le projet a pour objectif de développement de contribuer à la gestion durable de *Pterocarpus erinaceus* et *Azelia africana* au Bénin.

Cet objectif a pour indicateurs d'impacts :

- Deux documents d'ACNP élaborés et validés ;
- Des actions de restauration sont conduites dans les forêts ciblées ;
- La résilience et l'implication des usagers du secteur privé et des communautés sont accrues au profit de la gestion durable des espèces forestières.

2.2.2 Objectif spécifique et indicateurs des acquis

L'objectif spécifique du projet est d'assurer la durabilité de l'exploitation de *Pterocarpus erinaceus* et *Azelia africana*

Les Indicateurs d'acquis sont :

- À la fin du projet, les deux études pertinentes pour l'élaboration des ACNP sont réalisées et validées ;
- À la fin du projet, les documents d'ACNP de *Pterocarpus erinaceus* et *Azelia africana* sont élaborés et validés ;
- À la fin du projet, des actions de restauration d'écosystème favorables sont réalisées dans les FC Sota et Goungoun et dans les forêts privées de Boukoussera et Adegnigon et ;
- Tous les groupes cibles et acteurs sont sensibilisés.

TROISIÈME PARTIE : DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

3.1 Produits et activités

3.1.1. Produits

Trois principaux produits sont attendus de la mise en œuvre du présent projet. Il s'agit de

Produit 1 : Élaboration de deux documents d'ACNP

Produit 2: Des interventions bénéfiques de restauration des écosystèmes ont été réalisées dans les FC Sota et Goungoun et dans les forêts privées de Boukoussera et Adegnigon

Produit 3 : Des activités de sensibilisation ont été menées auprès des acteurs du secteur privé et des communautés locales

3.1.2. Activités

Pour obtenir les produits, les activités suivantes seront réalisées :

Produit 1 : Les ACNP de *Pterocarpus erinaceus* et *Afzelia africana* sont disponibles

Activité 1.1 : Mettre en place le Comité Scientifique et Technique

Activité 1.2 : Réaliser les études appropriées

Activité 1.3 : Élaborer les ACNP

Produit 2 : Des interventions bénéfiques de restauration des écosystèmes ont été réalisées dans les FC Sota et Goungoun et dans les forêts privées de Boukoussera (Tchaourou) et d'Adegnigon (Abomey)

Activité 2.1 : Mettre en place des actions de protection et de contrôle de l'exploitation forestière

Activité 2.2 : Mener des actions de reboisement et d'enrichissement

Produit 3 : Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des acteurs du secteur privé et des communautés locales

Activité 3.1 : Développer les outils de sensibilisation

Activité 3.2 : Organiser les activités de sensibilisation

3.2 Démarches et méthodes de mise en œuvre

Le projet « Renforcement des capacités pour la gestion durable de *Pterocarpus erinaceus* et *Afzelia africana* au Bénin » vise à mettre en place une série d'actions concrètes pour assurer à terme, une exploitation durable des espèces concernées.

Le projet sera exécuté par l'ONG Initiative pour la Préservation de la Vie (IPV ONG) avec la Direction générale des Eaux, Forêts et Chasse comme agence collaboratrice.

Les outils de gestion durable sont développés et validés pour *Pterocarpus erinaceus* et *Afzelia Africana*.

Il s'agira d'élaborer et de valider les documents d'ACNP pour *Pterocarpus erinaceus* et *Afzelia Africana*. Pour ce faire, le projet appuiera la DGEFC à mettre en place un Comité technique et scientifique animé par l'Autorité Scientifique CITES du Bénin. Ce Comité sera chargé d'approuver les termes de référence des études, de valider les rapports des experts et d'élaborer les documents d'ACNP.

Restauration d'écosystèmes favorables sont réalisées dans les FC Sota et Goungoun et dans les forêts privées de Boukoussera (Tchaourou) et Adegnigon (Abomey)

Le projet renforcera :

- a) les structures de cogestion des deux forêts classées pour (i) produire des plants de *Pterocarpus erinaceus* et de *Afzelia africana*, et (ii) conduire des actions de reboisement, d'enrichissement et de protection des paysages des forêts ciblées ;
- b) l'organisation des structures de gestion de la forêt communautaire de Boukoussera et de la forêt privée de Adegnigon pour les activités de reboisement et de protection.

Les actions de sensibilisation sont conduites

Des actions de sensibilisation seront mises en place pour sensibiliser la population locale, les autorités communales, et les usagers du secteur forestier aux dangers de l'exploitation forestière illégale, et à leurs impacts sur l'économie, la société et l'environnement.

Un atelier national sur la gestion durable des espèces de bois menacés sera organisé pour échanger avec les différents acteurs sur les solutions aux problèmes d'exploitation illégale, en soulignant les bénéfices d'une gestion durable des ressources naturelles.

Implication des médias : Les médias locaux seront impliqués dans la diffusion d'informations sur la protection de la biodiversité et l'importance d'une gestion responsable des forêts et des espèces sauvages menacées.

3.3 Plan des travaux

Produits/Activités	Responsable / collaborateur	Année 1				Année 2			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Produit 1 : Élaboration de deux documents d'ACNP									
Activité 1.1 : Mise en place du Comité Technique et Scientifique	DGEFC								
Activité 1.2 : Réaliser les études appropriées	IPV ONG								
Activité 1.3 : Élaborer les ACNP	CTS								
Produit 2 : Des interventions bénéfiques de restauration des écosystèmes ont été réalisées dans les FC Sota et Goungoun et dans les forêts privées de Boukoussera (Tchaourou) et Adegnigon (Abomey)									
Activité 2.1 : Mettre en œuvre les mesures de protection et de contrôle de l'exploitation forestière	IPV ONG								
Activité 2.2 : Mener des opérations de reboisement et d'enrichissement	IPV ONG								
Produit 3 : Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des acteurs du secteur privé et des communautés locales									
Activité 3.1: Développer les outils de sensibilisation	Coordonnateur								
Activité 3.2 : Organiser les activités de sensibilisation	Coordonnateur								

3.4 Budget

Le budget du projet est présenté dans le tableau de la matrice budgétaire ci-dessous. Il fournit le détail des coûts des activités en indiquant les quantités, les coûts unitaires, le total et la répartition par source de financement.

3.4.1 Grille budgétaire principale

Produits/Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût total \$ EU	OIBT	AE
Produit 1 : Les outils de gestion durable des deux espèces sont développés et validés								
Activité 1.1 : Mise en place du Comité Scientifique et Technique	Décision du DGEFC							
Activité 1.2 Études socio-économiques et sur l'état de conservation et de <i>Pterocarpus erinaceus</i> et <i>Azelia aficana</i> •	Recruter un consultant pour la réalisation de l'étude sur l'état de conservation et de <i>Pterocarpus erinaceus</i> et <i>Azelia aficana</i>	22	2	pers-mois	10 000	20 000	20 000	
	Recruter un consultant pour la réalisation des études socio-économiques	23	2	pers-mois	5 000	10 000	10 000	
	Organiser l'atelier de validation des études par le CTS	61	2	Réunion	2 000	4 000	4 000	
Activité 1.3 : Élaborer les ACNP	Organiser 4 sessions du Comité Scientifique pour l'élaboration des ACNP	62	4	Sessions (réunion)	3 000	12 000	12 000	
Produit 2 : Des interventions bénéfiques de restauration des écosystèmes ont été réalisées dans les FC Sota et Goungoun et dans les forêts privées de Boukoussera (Tchaourou) et d'Adegnigon (Abomey)								
Activité 2.1. Réaliser les actions de reboisement et d'enrichissement	Réaliser l'enrichissement	24	2	Pers-mois	4 000	8 000	8 000	

Produits/Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût total \$ EU	OIBT	AE
	Activité de reboisement	25	2	Pers- mois	4 000	8 000	8 000	
Activité 2.2. Réaliser les actions de protection	Appuyer les opérations de patrouilles et de lutte contre l'exploitation illégale	67	4	Mission	2 450	9 800	9 800	
Produit 3: Les actions de sensibilisation sont conduites								
Activité 3.1 : Développer les outils de sensibilisation	Conception de posters, de pamphlets, Kakékomos	68.1		Forfait	1 000	1 000	1 000	
Activité 3.2 : Organiser les activités de sensibilisation	4 missions de sensibilisation dans chaque site de projet	68.2	4	Mission	1 000	4 000	4 000	
	Organiser un atelier sur la gestion durable des espèces de bois menacés	63	1	Réunion	3 500	3 500	3 500	
Gestion de projet	Mise en place du Comité Directeur de Projet	68.3						
	Réunion du Comité Directeur de Projet	64	4	Réunion	500	2 000	2 000	
	Atelier de lancement du projet	65	1	Réunion	565	565	565	
	Atelier de clôture du projet	66	1	Réunion	500	500	500	
	1 Coordonnateur du projet	11.1	24	Pers- mois	1 200	28 800		28 800
	1 Assistant en suivi et évaluation de projet	12.1	24	Pers- mois	750	18 000	18 000	
	1 Secrétaire Comptable	12.2	24	Pers- mois	600	14 400	14 400	
	01 animateur	12.3	24	Pers- mois	400	9 600		9 600

Produits/Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût total \$ EU	OIBT	AE
	1 Conducteur de véhicule	12.4	24	Pers- mois	300	7 200		7 200
	02 Motos	43	2	Unité	2 000	4 000	4 000	
	Ordinateur portable	44.1	1	Unité	1 000	1 000	1 000	
	01 Imprimante	44.2	1	Unité	900	900	900	
	01 appareil photo	44.3	1	Unité	1 000	1 000	1 000	
	Vidéo Projecteur	44.4	1	Unité	800	800	800	
	Carburant, lubrifiant, pièces détachées	51	2	Forfait	2 000	4 000	4 000	
	Réseaux et services	53	2	Forfait	1 000	2 000	2 000	
	Fournitures de bureau	54	2	Forfait	1 000	2 000	2 000	
	Location de bureau	614	24	Mois	500	12 000		12 000
	Eau, Électricité	615	24	Mois	125	3 000		3 000

- Les documents d'Avis de Commerce Non Préjudiciable des deux espèces sont élaborés et validés ;
- Des actions de foresterie communautaire permettant aux communautés locales, aux femmes et aux jeunes de participer activement à la restauration des sites de projet sont réalisées ;
- Les activités de sensibilisation à l'exploitation forestière illégale et à leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux sont conduites.

3.4.2. Budget consolidé par rubrique

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2
10	Personnel			
11.1	1 Coordonnateur du projet	28 800	14 400	14 400
12.1	1 Assistant en suivi et évaluation de projet	18 000	9 000	9 000
12.2	1 Secrétaire Comptable	14 400	7 200	7 200
12.3	01 Animateur	9 600	4 800	4 800
12.4	1 Conducteur de véhicule	7 200	3 600	3 600
19	Total partiel	78 000	39 000	39 000
20	Sous-traitance			
21	Développer les outils de sensibilisation	2 000	2 000	0
22	Recrutement d'un consultant pour l'étude sur l'état de conservation de <i>Pterocarpus erinaceus</i> et <i>Azelia africana</i>	20 000	20 000	0
23	Recrutement d'un consultant pour les études socio-économiques et commerciales	10 000	10 000	0
24	Enrichissement dans les forêts	8 000	5 000	3 000
25	Réaliser le reboisement dans les forêts	8 000	5 000	3 000
29	Total composante :	48 000	42 000	6 000
30	Déplacement en mission			
33.1	Organiser 2 missions de sensibilisation	3 000	1 500	1 500
33.2	Organiser les missions de suivi des activités	4 000	2 000	2 000
33.3	Déplacement pour atelier de lancement du Projet	300	300	
33.4	Déplacement atelier national sur la gestion durable des deux espèces	3 000	3 000	
33.5	Déplacement pour atelier de clôture du Projet	300		300
39	Total composante :	<u>10 600</u>	<u>6 800</u>	<u>3 800</u>
40	Immobilisation			
43	02 Motos	4 000	4 000	0
44.1	01 Ordinateur portable	1 000	1 000	0
44.2	01 Écran de projection	1 000	1 000	0
44.3	01 Imprimante	900	900	0
44.4	01 appareil photo	1 000	1 000	0
44.5	01 Vidéo Projecteur	800	800	0
49	Total partiel	8 700	8 700	0
50	Biens Consommables			
51	Carburant, lubrifiant et pièces détachées	4 000	2 000	2 000
53	Réseaux et services	2 000	1 000	1 000
54	Fournitures de bureau	2 000	1 000	1 000
59	Total composante :	8 000	4 000	4 000
60	Divers			
61	Ateliers de validation des études par le Comité technique et scientifique	4 000	4 000	
62	4 sessions du Comité Technique et Scientifique d'élaboration des ACNP	12 000	3 000	9 000
63	Organiser un atelier national sur la gestion durable des deux espèces	6 000	0	6 000
64	4 Réunions du comité directeur du projet	2 000	1 000	1 000
65	Organiser un atelier de lancement du Projet	565	565	
66	Organiser un atelier de clôture du Projet	550		550

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2
67	Appuyer activités de surveillance et de protection	9 800	4 900	4 900
68	Location de bureau	12 000	6 000	6 000
69	Eau, Électricité	3 000	1 500	1 500
70	Total composante :	49 915	20 965	28 950
80	Suivi et administration du Projet			
81	Suivi et examen OIBT	20 000	10 000	10 000
82	Évaluation a posteriori	0		
83	2 Audits du projet	5 000	2 500	2 500
84	Total partiel 10 à 83 ci-dessus	228 215	131 465	96 750
84	Frais OIBT d'appui au programme (12% sur les postes 10 à 83 ci-dessus)	10 179	10 179	-
89	Total partiel	35 179	20 179	15 000
100	TOTAL GÉNÉRAL	238 394	141 644	96 750

3.4.3. Budget annualisé de la contribution de l'OIBT

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2
10	Personnel			
12.1	1 Assistant en suivi et évaluation de projet	18 000	9 000	9 000
12.2	1 Secrétaire Comptable	14 400	7 200	7 200
19	Total partiel	32 400	16 200	16 200
20	Sous-traitance			
21	Développer les outils de sensibilisation	2 000	2000	0
22	Recruter le consultant pour l'étude sur l'état de conservation de <i>Pterocarpus erinaceus</i> et <i>Azelia africana</i>	20 000	20 000	0
23	Recruter le consultant pour études socio-économiques et commerciales	10 000	10 000	0
24	Appuyer les activités d'enrichissement dans les forêts	8 000	5 000	3 000
25	Appuyer les activités de reboisement dans les forêts	8 000	5 000	3 000
29	Total composante :	48 000	42 000	6 000
30	Déplacement en mission			
33.1	Organiser 2 missions de sensibilisation	3 000	1 500	1 500
33.2	Organiser les missions de suivi des activités	4 000	2 000	2 000
33.3	Déplacement pour atelier de lancement du Projet	300	300	
33.4	Déplacement atelier national sur la gestion durable des deux espèces	3 000	3 000	
33.5	Déplacement pour atelier de clôture du Projet	300		300
39	Total composante :	10 600	6 800	3 800
40	Immobilisation			
43	02 Motos	4 000	4 000	0
44.1	Ordinateur portable	1 000	1 000	0
44.2	Écran de projection	1 000	1 000	0
44.3	01 Imprimante	900	900	0
44.4	01 appareil photo	1 000	1 000	0
44.5	Vidéo Projecteur	800	800	0
49	Total partiel	8 700	8 700	0
50	Biens Consommables			
51	Carburant et lubrifiant	4 000	2 000	2 000
53	Réseaux et services	2000	1 000	1 000
54	Fournitures de bureau	2 000	1 000	1 000
59	Total composante :	8 000	4 000	4 000
60	Divers			
61	Ateliers de validation des études par le Comité technique et scientifique	4 000	4 000	
62	4 sessions du Comité Technique et Scientifique d'élaboration des ACNP	12 000	3 000	9 000
63	Organiser un atelier national sur la gestion durable des deux espèces	6 000	0	6000
64	4 Réunions du comité directeur du projet	2 000	1 000	1 000

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2
65	Organiser un atelier de lancement du Projet	565	565	
66	Organiser un atelier de clôture du Projet	550		550
67	Appui aux activités de surveillance et de protection	9 800	4 900	4 900
69	Total composante :	34 915	13 465	21 450
80	Suivi et examen OIBT	0	0	0
81	Évaluation a posteriori	0	0	0
82	2 Audits du projet	5 000		5 000
83	Suivi et examen OIBT	20 000	10 000	10 000
84	Total partiel 10 à 83 ci-dessus	167 615	101 165	66 450
84	Frais OIBT d'appui au programme (12% sur les postes 10 à 83 ci-dessus)	10 179	10179	
89	Total partiel	35 179	20 179	15 000
100	TOTAL GÉNÉRAL	177 794	111 344	66 450

3.4.4. Budget annualisé de la contribution de l'Agence d'Exécution

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2
10	Personnel			
11.1	1 Coordonnateur du projet	28 800	14 400	14 400
12.3	01 Animateur	9 600	4 800	4 800
12.4	1 Conducteur de véhicule	7 200	3 600	3 600
19	Total composante	45 600	22 800	22 800
60	Divers			
67	Location de bureau	12 000	6 000	6 000
68	Eau, Électricité	3 000	1 500	1 500
69	Total composante	15 000	7 500	7 500
100	TOTAL GÉNÉRAL	60 600	30 300	30 300

3.5. Hypothèses, risques, durabilité

3.5.1. Hypothèses et Risques

Les principales hypothèses de réussite de ce projet sont les suivantes :

L'une des raisons qui suscite l'engouement des acteurs tant au niveau national que local est la prise de conscience de plus en plus marquée des rôles et fonctions des écosystèmes forestiers pour l'amélioration des conditions de vie des populations surtout dans les zones rurales. Une dégradation excessive de ces sites n'est pas souhaitée par les Autorités. Ce projet qui vise à inverser le processus de dégradation va contribuer à une mobilisation plus accrue des acteurs à divers niveaux pour la conservation de ces forêts d'importance globale.

Ce projet qui vise à inverser le processus de dégradation des forêts classées de Sota et Goungoun va contribuer à une mobilisation des acteurs à divers niveaux pour la conservation de ces sites d'importance globale.

Risques

Les risques probables identifiés pour ce projet sont :

Les orientations politiques peuvent changer et le soutien des décideurs pour la conservation des FC diminuer. Dans le contexte international où les problèmes liés aux changements climatiques sont pris au sérieux par la communauté internationale, ce risque est presque nul.

Les intérêts et perceptions parfois divergents aux plans culturels sur les FC et leurs utilisations pourraient empêcher le développement de partenariats et rendraient difficile la collaboration entre les acteurs clés de la gestion des FC. Mais ce risque sera réduit par les sensibilisations et les communications. Il s'agit de préciser chaque fois que nécessaire qu'il ne s'agit pas d'une expropriation, mais plutôt d'un appui à la gestion durable des FC. La poursuite des actions d'IEC réduirait totalement ce risque.

Le projet est élaboré de manière participative. En théorie, toutes les parties prenantes sont d'accord avec le projet. Mais si des parties prenantes opposées se présentent au cours de la mise en œuvre du projet, elles seront gérées par le biais de la sensibilisation et du renforcement des capacités en tenant compte de leurs intérêts et en élaborant des approches alternatives.

Les changements climatiques affectent les écosystèmes :

Les aléas climatiques observés ces derniers temps et les changements climatiques peuvent affecter les écosystèmes, le régime hydrographique et la santé des forêts dans la zone d'intervention. Ce qui pourra impacter négativement les actions d'aménagement initiées. Ce risque peut être réduit par l'utilisation des mesures d'adaptation appropriées aux effets néfastes des changements climatiques les plus immédiats, et l'utilisation des espèces résistantes et résilientes.

3.5.2. Durabilité

Ce projet qui répond à un besoin longtemps exprimé par certains acteurs locaux va permettre de restaurer le patrimoine forestier des communautés locales et de mettre en place des Aires Protégées dans les Communes. La pérennité du projet dépend de son appropriation par tous les acteurs sur les plans technique, institutionnel et politique, financier et économique

La pérennisation des acquis du projet repose sur plusieurs leviers stratégiques et une approche intégrée garantissant une durabilité à long terme.

- a) Renforcement des capacités institutionnelles et locales : Ce processus permettra de garantir une gestion efficace du complexe, même après la fin du projet, et d'assurer que les actions de restauration et de surveillance perdurent.

- b) Implication active et autonomie des communautés locales : La participation des communautés, en particulier des femmes et des jeunes, est au cœur de la durabilité du projet. L'implication des structures de cogestion dans la prise de décision garantira leur engagement à long terme et l'appropriation des actions par les bénéficiaires directs.
- c) Sensibilisation : Cela permettra non seulement de maintenir l'adhésion des communautés, mais aussi de favoriser la multiplication des initiatives similaires à l'échelle nationale et régionale.
- d) Suivi et évaluation à long terme : Un système de suivi robuste avec l'implication de l'ONG Initiative pour la Préservation de la Vie intervenant déjà dans la zone du projet sera mis en place pour mesurer l'impact à long terme des actions menées. Ce mécanisme permettra une gestion adaptative et une prise de décision éclairée pour assurer la durabilité des résultats.

Ces bases, à la fois techniques et institutionnelles, garantiront la durabilité des résultats du projet, assurant ainsi une gestion pérenne du complexe forestier Sota-Goungoun, en harmonie avec les objectifs de conservation, de développement durable et de lutte contre le changement climatique.

QUATRIÈME PARTIE : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Structure organique et mécanisme de participation des acteurs

4.1.1. Agence d'exécution et partenaires

L'Initiative pour la Préservation de la Vie (IPV-ONG) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Elle est l'Agence d'exécution du projet composée d'une équipe pluridisciplinaire. C'est elle qui a élaboré la note conceptuelle initiale. IPV-ONG entretient une collaboration avec la DGEFC pour la mise en œuvre de divers et est très active dans les zones prévues pour la mise en œuvre des actions de restauration et de protection. Le projet sera exécuté par une cellule de pilotage composée d'un coordonnateur du projet, d'une Chargée de Suivi et évaluation, d'un secrétaire comptable et de deux animateurs (voir organigramme). Cette cellule veillera à l'exécution des différentes activités du projet.

L'Agence d'exécution (IPV-ONG) travaillera avec l'Agence collaboratrice qui est la Direction générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) qui mettra en place un Comité Technique et Scientifique, ainsi qu'avec tous les acteurs identifiés au cours de l'élaboration du projet. Ils devront apporter leurs contributions respectives pour la bonne exécution du projet.

4.1.2. Équipe de gestion du projet

L'équipe de gestion du projet sera composée du Coordonnateur, de l'Assistant en suivi évaluation, du Secrétaire comptable, d'un animateur et d'un conducteur de véhicule. À ce personnel permanent s'ajouteront les consultants et autres prestataires de services comme les structures de cogestion pour les activités de reboisement et d'enrichissement.

La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse en tant qu'Agence Collaboratrice mettra en place un Comité Technique et Scientifique dont le rôle sera d'accompagner la mise en œuvre des activités en lien avec l'élaboration des ACNP.

4.1.3. Comité Directeur du Projet

Un Comité Directeur du Projet (CDP) sera mis en place conformément aux directives du manuel de rédaction de projet de l'OIBT. Il aura pour mission d'encadrer l'exécution du projet, de veiller à la conformité des procédures en vigueur, de passer en revue les activités exécutées et d'étudier et proposer des modifications au budget et aux activités. Le Comité Directeur du Projet assurera la gestion stratégique de l'ensemble du projet et fera en sorte que son exécution s'opère dans le respect des échéances, de manière efficiente et en accord avec la grille du cadre logique et d'autres aspects du document de projet. Il se réunira au moins deux fois par an.

Le CDP est composé de cinq membres répartis comme suit :

- un (01) représentant des PTF des pays ayant financé le projet ;
- un (01) représentant de l'OIBT ;
- le Représentant de l'Agence d'Exécution, en tant qu'observateur et secrétaire du comité directeur du projet ;
- un (01) représentant de la DGEFC qui est le point de contact du Gouvernement auprès de l'OIBT ;
- un (01) représentant de l'Autorité Scientifique CITES du Bénin.

Ce dispositif permettra de diffuser les résultats du projet dans les documents de politique et de stratégie nationales. Ainsi, étant donné que la DGEFC est membre du CDP et dépositaire des résultats du projet, les résultats obtenus seront mis à l'échelle au niveau national à travers l'élaboration et la mise en œuvre de projets similaires pour les autres espèces d'arbres inscrits à la CITES.

4.1.4. Mécanismes de participation des acteurs

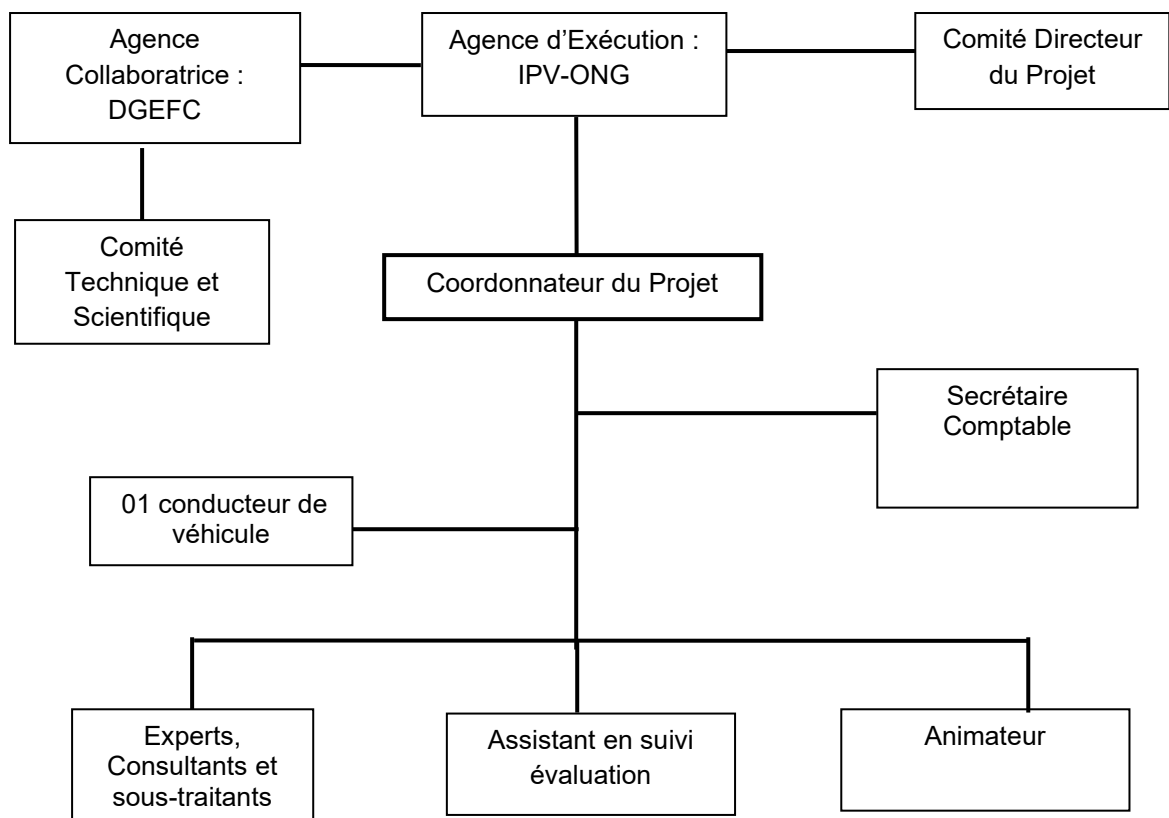
Le mécanisme de participation des parties prenantes se fera à trois niveaux :

- Au niveau central par la forte implication du Comité Directeur de Projet dans la mise en œuvre et le suivi des activités de terrain. En effet, tel que décrit plus haut, le Comité Directeur de Projet regroupe quelques acteurs clés susceptibles d'agir au niveau politique, juridique et décisionnel. Leur participation au projet constitue un atout ;
- Au niveau décentralisé par la participation des Inspections Forestières et des Communes dans la mise en œuvre des activités du projet ; et
- Au niveau local par l'implication des structures locales de gestion en vue d'assurer le suivi et la poursuite des activités après projet.

4.1.5. Équipe de gestion du projet

Le profil ainsi que les CV des personnes pressenties sont en annexe.

Figure 4 : Organigramme du projet :



4.2. Rapports, examen et suivi évaluation

L'Agence d'Exécution adressera des rapports à l'OIBT selon la périodicité qui convient aux projets ayant une durée de deux (02) ans. L'OIBT effectuera, par les personnes qu'elle désignera, des missions de suivi évaluation selon la périodicité qui lui conviendra.

Le projet sera suivi et évalué par les représentants de l'OIBT en conformité avec les procédures habituelles de l'Organisation.

4.2.1. Rapports d'avancement du projet

Un rapport de lancement du projet et le premier plan d'opération annuel (POA) y relatif seront élaborés pour le transfert de la première tranche des fonds OIBT requis pour le démarrage du projet. Les rapports semestriels d'avancement seront soumis régulièrement à l'OIBT. Le rapport d'audit financier annuel des comptes sera également produit et transmis chaque année sur toute la durée du projet.

4.2.2. Rapport d'achèvement du projet

À la fin du projet, l'équipe de gestion du projet préparera un rapport d'achèvement du projet. Ledit rapport sera soumis à l'OIBT trois mois après la clôture du projet ainsi que le rapport d'audit en suivant les normes et exigences de l'OIBT. Ce rapport synthétisera toutes les activités, résultats réalisés, les leçons apprises etc.

4.2.3. Rapports techniques du projet

L'Agence d'Exécution mettra à la disposition de l'OIBT et des autres structures intéressées tous les rapports techniques et les rapports d'études des consultants élaborés lors de l'exécution du projet.

4.3. Diffusion et intégration des enseignements du projet

4.3.1. Diffusion des résultats du projet

La diffusion des résultats se fera par voie de rapports techniques, de rapports d'avancement et de rapport final. Les rapports des ateliers, qui seront organisés tant pour sensibiliser les parties prenantes au projet que pour les former, seront également édités et publiés. Cette diffusion peut se faire au travers du site internet de IPV ONG, du ministère en charge de l'environnement et de la DGEFC et la participation aux séminaires et ateliers.

4.3.2. Intégration des enseignements du projet

Le présent projet servira de base pour la DGEFC pour établir une base de gestion pour les deux espèces concernées grâce aux enseignements et leçons apprises du projet.

Annexe 1 : Profil de l'agence d'exécution

Annexe 1 a : Profil de l'Agence d'Exécution (IPV ONG)

IPV ONG, sise au Quartier **Sèmè**, Commune **d'Abomey-Calavi**
BP: 495 Abomey-Calavi; Tél: (00229) 0196965476 ou 0166476188
Email : ipvongbenin@gmail.com / info@ipv.ipv.com
Site web : www.ipvong.com

L'Initiative pour la Préservation de la Vie est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière qui trouve son fondement dans son désir ardent de concilier la préservation de l'Environnement, les besoins des communautés et la gestion durable des écosystèmes et des espèces sauvages qu'elles renferment. Elle est composée de diverses compétences partant de la gestion de l'environnement, des espèces de faune et de flore sauvage. L'ONG a noué un partenariat actif avec la DGEFC à travers l'organe de gestion CITES-AIBT pour la mise en œuvre de plusieurs activités conjointes. À ce titre :

- Elle est l'agence collaboratrice dans le cadre du projet d'urgence financé par le Gouvernement du Japon à travers l'OIBT pour le renforcement de capacités pour la restauration du complexe forestier de Sota et de Goungoun.
- Elle a été impliquée en tant que partenaire de l'organe de gestion CITES dans la mise en place d'un système numérique et traçable de gestion des saisies de la DGEFC (Projet développé pour éviter que les saisies se retrouvent dans le commerce illégal). Il s'agit d'une application personnalisée disponible à partir d'un serveur national confidentiel géré par la DGEFC.
- Elle est activement impliquée dans le processus d'élaboration d'un plan d'action régional pour la conservation des espèces marines menacées avec la DGEFC et l'ONG Human Society International.
- Elle a participé à l'atelier régional de partage d'expérience du Projet PAPBIO/UICN au cours duquel elle put se rendre compte de l'urgence d'appuyer les structures de l'État en renforçant leurs capacités sur les actions essentielles de leurs missions. Par exemple aider à des formations adéquates, aider à l'équipement, etc.
- Elle a appuyé deux patrouilles de routine de la brigade forestière sur fonds propres et plus récemment, a octroyé un pack de 6 talkies-walkies (et un ordinateur portable usagé).
- Elle a participé aux activités de sensibilisation sur l'allumage précoce des feux de végétation. Après la prise de l'arrêté du Ministre, l'ONG a accompagné la brigade dans une activité de sensibilisation.
- IPV-ONG est l'une des ONG partenaires de la DGEFC pour l'élaboration d'un code forestier au Bénin.

Les domaines d'intervention de IPV-ONG

- Gestion durable des forêts, de la faune et des écosystèmes ;
- Économie locale ;
- Formation andragogique, renforcement de capacités et appui-conseils ;
- Gestion durable des terres et de la fertilité des sols ;
- Recherche-développement ;
- Aménagement du territoire et développement local ;
- Gestion de l'environnement et des Changements climatiques ;
- Lutte contre la propagation des zoonoses.

L'ONG est dirigée par une Direction Exécutive appuyée par un Conseil d'Administration (CA) et un Comité de Surveillance. Les activités de l'organisation sont mises en œuvre par un personnel permanent de cinq personnes (voir organigramme ci-dessous) :

- Une Directrice Exécutive ;
- Une Responsable Administrative et Financière ;

- Un Planificateur chargé du Suivi évaluation ;
- Une secrétaire comptable ; et
- Un Conducteur de véhicule.

Pour des activités ponctuelles ou la mise en œuvre de projet, elle contacte avec du personnel.

L'ONG a réalisé plusieurs activités de gestion des ressources naturelles avec les communautés à la base. On peut citer entre autres :

- « IWTCF 126 : Strengthening measures to combat illegal wildlife trade in the Arly-W-Pendjari » en collaboration avec la Société Zoologique de Londres. Activités d'IEC et développement d'activités génératrices de revenus
- « Capacity building to fight against illegal trade in natural ressources » en collaboration avec l'ONG Born Free USA. Activités de formation et d'appui aux enquêtes proactives. Soutien à la mise en place d'une équipe nationale spéciale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Appui à la gestion des écosystèmes fragiles de mangroves et à la mise en place des Aires Marines Protégées en collaboration avec Nature Tropicale ONG. Activités de reboisement, d'IEC et d'intermédiation sociale pour une meilleure gestion des ressources forestières
- Participation aux journées de l'arbre et aux campagnes nationales de reboisement de 2022-2023 et 2023-2024.
- Partenaire de la DGEFC dans le cadre de la diffusion du nouveau cadre mondial Kummings-Montréal et consultation des acteurs nationaux pour une meilleure révision de la SPANB.

Les projets et activités mis en œuvre par IPV ONG au cours de ces deux dernières années se présentent comme suit :

Désignations de projet / Activités	Partenaires techniques et financiers	Apport de l'ONG en US \$	Montant Sollicité en US \$	Montant total en US \$
Combating wildlife trafficking in W-Arly-Pendjari complex	ZSL	5 250	44 600	49 850
Capacity building to fight against illegal trade in natural ressources	Born Free USA	3 500	27 230	30 730
Urban sentization to reduct illegal trade looging	Fondation YériMak	1 500	0	1 500

Budget de IPV-ONG en US Dollars

Budget	Années	
	2024	2023
Personnel	18 000	1 500
Sous-traitance	17 500	2 500
Déplacement	8 200	3 200
Mission	4 500	1 200
Consommables	2 000	150
Total partiel	50 200	8 550
Total global	58 750 (2023/2024)	

Annexe 1 b : Profil de l'Agence collaboratrice (DGEFC)

Nom : Direction générale des Eaux Forêts et Chasse (DGEFC)

Adresse Postale: BP : 393 COTONOU (Rép. BÉNIN)

Tél. : (229) 21-33-06-62, E-mail : foretsbenin@yahoo.fr

Créée par arrêté n° 2428 du Gouverneur de l'Afrique Occidentale Française (AOF) du 23 juillet 1938, la Direction des Eaux, Forêts et Chasse est devenue Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) en 2006 par décret 2006-460 du 07 septembre 2006 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Environnement et Protection de la Nature (MEPN), et Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) en juin 2015 par la loi N° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées. Elle a pour principale mission d'assurer la protection, la production et la valorisation des ressources forestières (sol, eau, flore, faune) afin de faire du secteur forestier une source de plus-value sociale et de valeur ajoutée à l'économie nationale. Sur le plan institutionnel, la DGEFC assure la mise en œuvre de la politique forestière nationale dans le cadre tracé par le Programme des Eaux Forêts et Chasse (PEFC) qui constitue un des cinq grands programmes du Ministère en charge des forêts, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). À ce titre, elle assure des missions exclusives et des missions non exclusives.

Les missions exclusives comprennent :

- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de développement du secteur forestier ;
- la coordination, la planification et le suivi-évaluation du secteur forestier ;
- l'élaboration et le suivi de l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de forêts et de faune ;
- l'élaboration des plans d'aménagement des domaines classés de l'État ;
- la validation des plans d'aménagement et autres outils de gestion des aires protégées ;
- l'administration et le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des domaines classés de l'État ;
- l'orientation, la définition, le suivi et le contrôle des acteurs publics et privés intervenant dans la gestion des ressources naturelles de même que leurs rôles ;
- le suivi des conventions et accords internationaux et régionaux ratifiés en matière de forêts et de faune ;
- l'animation d'un cadre de concertation intersectorielle impliquant tous les intervenants du secteur forestier ;
- l'organisation et l'exécution de la police forestière ;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de financement durable du secteur forestier ;
- la perception de taxes et redevances liées aux ressources naturelles conformément aux dispositions des lois de finances et autres textes législatifs et réglementaires en vigueur ;
- l'exécution de toutes missions liées à la spécificité des Corps des personnels des Eaux, Forêts et Chasse en tant que composante des Forces de Sécurité Publique et Assimilées.

Les missions non exclusives comprennent :

- la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de développement du secteur forestier ;
- la constitution, le suivi, la préservation et la restauration du domaine protégé de l'État ;
- la promotion des filières porteuses des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- l'assistance aux particuliers et aux collectivités locales pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement dans les domaines de la flore et de la faune ;
- la participation à l'exécution des travaux relatifs à la conservation et la gestion des eaux et des sols ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la promotion du changement de comportement en relation avec toutes les autres structures habilitées ;

- la mise en œuvre des conventions et accords internationaux ratifiés en matière de forêts et de faune ;
- la mise en œuvre de la stratégie de financement durable du secteur forestier ;
- la promotion du reboisement et l'appui-conseil aux collectivités locales et aux acteurs privés dans les domaines de la gestion durable des forêts, de la faune et des ressources naturelles.

Au niveau central, la DGEFC repose sur un Secrétariat Général, une Inspection Générale des Services Forestiers (IGSF), un Cabinet du DGEFC et six (06) Directions Techniques à savoir :

- ✚ La Direction des Services de l'Intendance, du Matériel et de l'Equipement (DSIME) ;
- ✚ La Direction de l'Organisation et de la Formation du Personnel (DOFP) ;
- ✚ La Direction du Reboisement et de l'Aménagement des Forêts (DRAF) ;
- ✚ La Direction de la Conservation et de la Promotion des Ressources Naturelles (DCPRN) ;
- ✚ La Direction des Politiques, du Contrôle de l'Exploitation Forestière et du Contentieux (DPCEFC) ;
- ✚ La Direction de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DPSE).

ANNEXE 2. C.V. du personnel mis à disposition par l'Agence d'exécution

CV du Coordonnateur du projet

Données personnelles

- Dr. Ir. Méryas Dègbémabou KOUTON
- Ingénieur Agronome, Forestier. Expert en Gestion des projets et en Système d'Information Géographique
- BP 471 Abomey-Calavi, BÉNIN. Tél: +229 97 588 768 koutonmeryas@gmail.com
- Ingénieur agronome forestier et titulaire d'un Doctorat en Gestion des Ressources Naturelles (Eaux, Forêts, Chasse et Génie rural), Méryas KOUTON dispose d'une expertise prouvée dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (Eaux, Forêts, Chasse et Génie rural) avec 20 années d'expérience cumulée en coordination de projets, gestion d'Aire Protégée, gestion administrative et financière, consultant et chef d'entreprise.

Diplômes universitaires

- **2020** : Doctorat en Sciences Agronomiques Option Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles, Spécialité : Faune et Aires Protégées. Université d'Abomey-Calavi, Faculté des Sciences Agronomiques. BÉNIN.
- **2007** : Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées en Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles (Option : Gestion de la faune et Parcours Naturels) Université d'Abomey-Calavi, Faculté des Sciences Agronomiques. BÉNIN.
- **2004** : Diplôme d'Ingénieur Agronome spécialisé en Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles (Option : Eaux, Forêts, Chasse, Génie Rural) Université d'Abomey-Calavi, Faculté des Sciences Agronomiques. BÉNIN.

Domaines de compétences

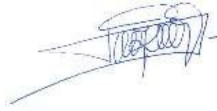
- Gestion de la faune
- Gestion des Aires Protégées
- Aménagement et gestion des parcours
- SIG et Télédétection
- Inventaire et Aménagement forestier
- Dénombrement et Gestion de la Faune
- Évaluation de l'efficacité de gestion des AP
- Communication – Formation

Expériences professionnelles

- **2024** : Évaluation finale du Projet Agriculture-Climat-Environnement et Droits des enfants dans la Vallée de l'Ouémé au Bénin (PACED-Vallée). Commanditaire Cercle International pour la Promotion de la Création (CIPCRE-BENIN).
- **2023** : Consultant associé pour l'évaluation à mi-parcours du Projet Forêts Classées Bénin. Commanditaire UIGP/WACA, financement Banque Mondiale.
- **2022** : Inventaire forestier dans les communes de Djougou, N'Dali et Pêrêrê au Bénin. Programme d'Appui au Secteur de l'Energie, Ministère de l'Energie et de l'Eau.
- **2022** : Consultant sur l'élaboration du document du projet Renforcement de la résilience des systèmes humains et naturels au changement climatique grâce à la conservation et à l'utilisation durable des écosystèmes de mangrove dans le sud du Bénin. Commanditaire FAO Bénin.
- **2022-2023** : Réalisation des études techniques liées à la réalisation des points d'eau, l'aménagement des aires de pâturages et des couloirs de transhumance dans les communes riveraines du parc Nation du W. Financement OSS, projet ADAPT- WAP/CENAGREF.
- **2021** : Inventaire des forestiers et dénombrement de la faune dans les îlots de forêts communautaires des complexes forestiers du sud Togo (Complexe Avévé et Kodjo-Gati), WACA ReCif TOGO, Réalisation Cabinet APECDI.
- **2024** : Etude de la dynamique des écosystèmes de mangrove et des services écosystémiques associés dans la Réserve de Biosphère du Mono (Bénin-Togo). Financement UICN.
- **2020** : Élaboration du rapport final du Projet de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR). Direction Générale des Eaux Forêts et Chasse. Financement Banque Mondiale.

- **2020-2021** : Consultant sur l'élaboration du Plan d'Utilisation des Terres de la Zone d'Occupation Contrôlée de la Réserve de Biosphère de la Pendjari et la mise en place d'un dispositif électronique de suivi. African Parks Network, Financement FSOA.
- **2019** : Consultant sur l'évaluation du Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP) au Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF). Financement Banque Mondiale (GEF et IDA).

Cotonou, le 17 février 2024



Dr KOUTON Méryas

Annexe 3 : Mandat du personnel-cadre et des consultants dont les salaires et honoraires sont rémunérés par l'OIBT

Experts à mobiliser mobilisés	Tâches et responsabilités/mandat
Assistant de projet Responsable du suivi évaluation	• Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion du projet ; • Élabore le plan détaillé du projet ; • Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet ; • Élabore les projets de TDR et suit la passation des marchés ; • Suit la réalisation des études ; • Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes ; • Rédige les rapports techniques intermédiaires et finaux du projet ; • Remplir la plateforme en ligne de suivi des projets OIBT POLMS (Project Online Monitoring Système).
Secrétaire comptable	• Assiste le Coordonnateur dans les tâches de secrétariat ; • Effectue la saisie, l'édition, le classement et le stockage des documents du projet ; • Gère le planning de travail du Coordonnateur ; • Assure l'édition des comptes rendus des rencontres présidées par le Coordonnateur ; • Conçoit les supports d'enregistrement des opérations comptables et financières du projet ; • Effectue l'enregistrement de toutes les opérations comptables du projet ; • Élabore le plan de trésorerie du projet ; • Prépare tous les documents devant servir à l'audit des comptes du projet.
Consultant pour l'étude sur l'état de conservation de <i>Pterocarpus erinaceus</i> et <i>Azelia africana</i>	• État des populations naturelles de <i>Pterocarpus erinaceus</i> et <i>Azelia africana</i> et évaluation des menaces ; • Analyse du cadre institutionnel, législatif, réglementaire et mesures de conservations de <i>Pterocarpus erinaceus</i> et <i>Azelia africana</i> ; • Revue des connaissances scientifiques sur <i>Pterocarpus erinaceus</i> et <i>Azelia africana</i> ; • Connaissances ethnobotaniques et les différents usages de l'espèce au Bénin ; • Les propositions de solutions pour un meilleur encadrement et un pour l'exploitation et la commercialisation durables de <i>Pterocarpus erinaceus</i> et <i>Azelia africana</i>.
Consultant pour études socio-économiques et commerciales	• Identification des parties prenantes (exploitants, commerçants, communautés locales etc.) ; • Évaluation des revenus générés par ces espèces pour les communautés locales ; • Examen des pratiques d'exploitation et de durabilité ; • Analyse des effets de l'exploitation sur les écosystèmes locaux et la biodiversité ; • Proposition de recommandations pour une gestion durable et équitable.
Comité Technique et scientifique	• Valider les résultats des études réalisées par les consultants ; • Élaborer les documents d'ACNP.